



PIERRE FOGLIA

UBU AU SAGUENAY

PAGE A5

FRANÇOIS GAGNON

LNH: LA MÉDIATION, UNE BONNE NOUVELLE

SPORTS



LA PRESSE



NATHALIE PETROWSKI

QUAND JUSTIN JOUE AU GRAND

ARTS

Justin Bieber

au Centre Bell

hier soir.

PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE



PHOTO NATHAN DENETTE, LA PRESSE CANADIENNE

CRISE À TORONTO

LE MAIRE À LA PORTE!

Un tribunal ordonne la destitution du controversé Rob Ford pour cause de conflit d'intérêts.

YVES BOISVERT

NON, TORONTO N'EST PAS MONTRÉAL

PAGES A2 ET A3



YES SHE CAN

Trois raisons pour lesquelles Hillary Clinton briguera la présidence en 2016.

RICHARD HÉTU PAGE A19

PHOTO ABBAS MOMANI, AGENCE FRANCE-PRESSE

GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2012

DÉCOUVREZ LES 13 LOTS DES JOURNALISTES DE LA PRESSE

PAGE A17

TEMPS D'ATTENTE AUX URGENCES

LE QUÉBEC EMBOÎTE LE PAS À L'ONTARIO

PAGE A6

LA PRESSE À GLENDALE

C'EST LA FAUTE DU HOCKEY...

SPORTS





PHOTO CHRIS WATTIE, REUTERS

MARK CARNEY AU SERVICE DE SA MAJESTÉ

L'auguste Banque d'Angleterre souffle à la Banque du Canada son respecté gouverneur. AFFAIRES

L'ÉDITORIAL D'ANDRÉ PRATTE DÉBATS PAGE A20

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE

Scandale à la mairie de Toronto, faut toujours qu'ils nous copient!

 Venez voir mon blogue! www.lapresse.ca/laporte



L-V 6 21924 98765 1



ALTITUDE 3045

DU BOISÉ NOTRE-DAME

CONDOS SERVICES

de 234 500\$ à 1 115 000\$

Être propriétaire au Boisé Notre-Dame un privilège!

 FIDUCIE IMMOBILIÈRE JOYAL

 LES CONSTRUCTIONS ALTITUDE 3045



LE PARC INTÉRIEUR

PHASE IV

À l'image de votre style de vie...

INFO

au 3075, boul. Notre-Dame, Laval 450.681.3055

www.boisenotredame.com

TORONTO DANS LA TOURMENTE



Le maire de Toronto a annoncé qu'il interjettera appel de la décision de la Cour supérieure de l'Ontario.

PHOTO MARK BLINCH, REUTERS

DESTITUÉ POUR 3150 \$

Le maire de Toronto s’est placé en situation de conflit d’intérêts, tranche un juge

Après Laval et Montréal, c’est au tour de Toronto de se retrouver en pleine crise de gouvernance: un tribunal a ordonné hier la destitution du maire Rob Ford à cause d’une affaire de conflit d’intérêts. Le dirigeant controversé promet de livrer une bataille en règle pour garder son poste.



MARTIN CROTEAU

OTTAWA — Un tribunal a destitué hier le maire de la plus grande ville du Canada relativement à des dons de quelques centaines de dollars faits à son organisation charitable. Dans une décision coup-de-poing, la Cour supérieure de l’Ontario a tranché que Rob Ford s’est placé en situation de conflit d’intérêts et qu’il doit donc quitter ses fonctions.

La Cour permet au maire de rester en poste pour une durée de 14 jours. Il devra libérer son siège une fois ce délai expiré, à moins qu’un tribunal supérieur ne suspende le jugement le temps que le maire interjette appel.

M. Ford n’a d’ailleurs laissé planer aucun doute quant à ses intentions. Avec

son habituel style coloré, il a annoncé qu’il contestera le jugement.

«La gauche veut me chasser de l’hôtel de ville et ils feront tout en leur pouvoir pour y parvenir, a-t-il déclaré. Je vais me battre bec et ongles pour conserver mon poste.»

La décision a provoqué un coup de tonnerre à l’hôtel de ville de Toronto, où partisans

Son collègue Josh Matlow se décrit comme un centriste. Il vote parfois du même côté que M. Ford, parfois contre lui. M. Matlow admet avoir été secoué par le jugement, qui pourrait mettre un terme au règne controversé (voir chronologie).

«Toronto et Montréal ont une rivalité historique, a-t-il indiqué à *La Presse*. Et maintenant,

« Les actions [du maire] ont été caractérisées par l’ignorance de la loi et un manque de diligence à recevoir des conseils, ce qui équivaut à de l’aveuglement volontaire. » — Le juge Charles T. Hackland

L’hôtel de ville ne devrait pas être paralysé par la décision, selon le conseiller. Même en l’absence du maire, le conseil municipal comptant 45 élus (44 sans le maire) pourra continuer d’adopter des règlements et d’approuver des contrats.

Pendant ce temps, des partisans du maire ont mis sur pied un site web, We Support Ford, invitant les citoyens de tout le pays à signer une pétition pour réclamer qu’on lui rende son poste. « Ces ennemis élitistes de Ford veulent la peau de Ford par tous les moyens, peut-on lire sur la page. Maintenant, il est temps de répliquer. »

3150 \$ en dons

En 2009 et en 2010, lorsqu’il était conseiller municipal, M. Ford a utilisé du papier pourvu de l’en-tête de la Ville de Toronto afin de solliciter des dons pour sa fondation charitable – un organisme visant à encourager des jeunes à jouer au football. En tout, il a amassé 3150\$ provenant de lobbyistes et d’entreprises ayant des liens d’affaires avec la Ville.

En août 2010, le commissaire à l’intégrité de la Ville de Toronto a conclu que M. Ford a violé le code de conduite des élus torontois, et lui a ordonné de rembourser la somme.

M. Ford, qui a depuis ce temps été élu maire de Toronto, a toujours refusé d’obtempérer à cette demande.

En février dernier, lorsque le conseil municipal a débattu une motion qui l’aurait libéré de l’obligation de rembourser les dons, il a



L'élégance est une attitude
Elegance is an attitude

Kate Winslet

LONGINES®

CHÂTEAU D'IVOIRE
JOAILLIERS

MONTREAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS 1 888 893 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM



The Longines Saint-Imier Collection

www.longines.com



CHÂTEAU D'IVOIRE
JOAILLIERS

MONTREAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS 1 888 893 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM

SOMMAIRE

Amusez-vous!	SPORTS 8
Astrologie du jour	AFFAIRES 19
Bourses	AFFAIRES 8
Débats	A 20-21
Décès	AFFAIRES 19
Horaire télévision	AFFAIRES 19
Loteries	A 14
Monde	A 18-19
Petites annonces	AFFAIRES 4 et 18
Sudoku	AFFAIRES 4

Météo

Ciel variable. Vents légers maximum 1, minimum -4. AFFAIRES 18

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?

nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?

commentaires@lapresse.ca

TORONTO DANS LA TOURMENTE



Ken Garnum, résidant de Toronto, dit au revoir à Rob Ford devant l'entrée de l'hôtel de ville.

prononcé un discours passionné avant de participer au vote. Le conseil a tranché à 22 votes contre 12 pour le maire.

Mais un simple citoyen, Paul Magder, a été ulcéré par le comportement du maire. Il a pris l'initiative de s'adresser aux tribunaux pour exiger sa destitution.

« Ce qui est en cause, c'est l'entêtement du maire Ford, résume M^e Angela Chaisson, l'un des trois avocats qui ont plaidé la cause. Son refus de reculer, de rembourser l'argent et d'écouter le commissaire à l'intégrité. »

Lors de son témoignage, en septembre, M. Ford a soutenu qu'il n'avait rien fait de mal. Mais il a aussi admis ne pas avoir pris connaissance de la loi provinciale régissant les conflits d'intérêts chez les élus municipaux.

«Aveuglement volontaire»

Sa défense n'a guère impressionné le juge Charles T. Hackland.

« À mon avis, écrit-il, les actions du défendeur ont été caractérisées par l'ignorance de la loi et un manque de diligence à recevoir des conseils professionnels, ce qui équivaut à de l'aveuglement volontaire. »

Rob Ford a maintenant 30 jours pour faire appel du jugement. Si cette avenue échoue, le conseil municipal devra soit nommer un nouveau maire qui sera d'office jusqu'à la fin de son mandat, en décembre 2014, soit déclencher une élection partielle, ce qui coûterait 7 millions aux contribuables.

— Avec le Toronto Star

SIX GAFFES DU MAIRE FORD

GABRIELLE DUCHAINE

JUIN 2006

Rob Ford, alors conseiller municipal, affirme que « si on ne prend pas de drogue injectable et qu'on n'est pas gai, on n'aura probablement pas le sida ».

MARS 2007

Dans le cadre d'un débat sur le budget au conseil municipal, Rob Ford déclare: « Je ne peux pas être pour les voies cyclables. Les routes sont faites pour les autobus, les autos et les camions. Mon cœur saigne chaque fois qu'un cycliste se fait tuer, mais c'est leur faute, en fin de compte. »

MARS 2008

« Ces Orientaux travaillent comme des chiens... Ils sont lentement en train de prendre le contrôle », lance Rob Ford durant un débat au conseil municipal, où il siège. Le commentaire fait scandale. On le force à se rétracter.

AOÛT 2010

En pleine campagne électorale, l'appui de Rob Ford à un pasteur fondamentaliste affirmant publiquement que les mariages entre conjoints de même sexe pourraient « détruire une civilisation saine et démocratique » entraîne la colère de la communauté gaie.

DÉCEMBRE 2010

Rob Ford invite Don Cherry à prononcer quelques mots lors de sa cérémonie de prestation de serment en tant que nouveau maire. L'invité vole la vedette. « À mon avis, ce sera le plus grand maire de Toronto. Mettez ça dans votre pipe, crétins de gauche », dit-il.

AUTOMNE 2012

Le maire Ford refuse de s'excuser après avoir manqué plusieurs heures d'une séance du conseil municipal pour entraîner l'équipe de football d'une école secondaire, les Eagles de Don Bosco. « Ça fait 20 ans que je les entraîne. Je me suis engagé. Je ne changerai pas », dit-il.

Non, Toronto n'est pas Montréal



YVES BOISVERT
CHRONIQUE

Ah! Toronto! Eux aussi! Mais non, mesdames et messieurs, mais non. Retenez votre joie.

Le sympathique maire de Montréal a démissionné à cause de la profondeur de la corruption qui sévit dans sa ville.

L'antipathique maire de Toronto a été destitué pour une niaiserie.

Il n'y a aucun rapprochement à faire entre les deux villes. On pourrait même dire que la sévérité de la loi ontarienne ne fait que renforcer le sentiment que certains maires québécois profitent et abusent d'un système trop permissif.

■ ■ ■

Songez que le maire de Mascouche, accusé au criminel, peut venir faire un coucou tous les trois mois au conseil municipal et aller se cacher le reste du temps afin de demeurer en poste et toucher son salaire. Il est pourtant clairement dans l'impossibilité de remplir ses fonctions utilement.

À côté de ça, Rob Ford devra en principe quitter la mairie pour une infraction mineure aux règles sur les conflits d'intérêts.

■ ■ ■

Ford accuse la gauche d'avoir comploté pour le mettre à la porte. C'est évidemment un peu court.

Mais les beaux esprits des médias de Toronto, trop contents de se débarrasser de cet énergumène de la droite radicale, semblent en effet avoir oublié un peu vite un principe de justice universel: le châtimement doit être proportionnel à la faute.

Or, dans le cas du maire de Toronto, on applique la peine de mort professionnelle à une infraction mineure.

Qu'a-t-il fait? S'est-il emparé de fonds publics? Est-il coupable de laxisme dans l'attribution d'un contrat? A-t-il trempé dans une affaire d'asphalte?

Pas du tout.

Ça remonte à 2010, quand il n'était pas encore maire, mais simple conseiller municipal. Entraîneur d'une équipe de football d'une école secondaire, Rob Ford a mis sur pied une fondation. Il recueille de l'argent pour fournir de l'équipement à des jeunes.

Le hic, c'est qu'il a utilisé le papier à en-tête de la Ville de Toronto pour solliciter de l'argent auprès de gens et de sociétés qui font affaire avec la Ville de Toronto.

C'est évidemment une violation du code de conduite des élus. Aussi louable soit sa fondation, c'est faire une pression induite sur les donateurs que de se servir de son titre de conseiller.

Le commissaire à l'intégrité a fait rapport et recommandé que M. Ford soit obligé de rembourser les... 3150\$ qu'il avait amassés. Le conseil municipal a approuvé ce rapport. Ford a participé à un vote contre cette décision – ce qui le plaçait à nouveau en conflit d'intérêts, vu qu'il y avait un enjeu financier pour lui.

Qu'importe, il a refusé de payer. D'abord, cet argent a été dépensé; les donateurs refusent d'être remboursés; et c'est pour la bonne cause, disait-il.

Les arguments ne tiennent pas la route et le commissaire a exigé le remboursement, qui n'est jamais venu. L'affaire est revenue au conseil municipal en février 2012; Ford était devenu maire dans l'interval. Un nouveau vote a été demandé et le conseil a annulé la demande de remboursement – Ford a encore pris part au vote.

Devant la tournure des événements, un citoyen a porté plainte... une plainte entendue promptement, qui a donné lieu au jugement d'hier.

■ ■ ■

Le juge Charles Hackland n'avait pas tellement le choix. En cas de violation du code de conduite, c'est la porte!

« La destitution obligatoire [...] est un instrument très brutal qui a suscité des critiques justifiées et des suggestions de réforme », note le juge.

Le magistrat souligne qu'il n'y a « absolument aucune allégation de corruption ou d'avantage financier » pour le maire. Il ajoute même que la procédure ne permet pas vraiment à l'élu de se défendre.

On ne peut pas dire que Ford a agi par inadvertance, ou distraction. Il a persisté dans l'erreur, n'a même jamais vraiment reconnu le problème. C'est donc la destitution automatique.

Selon un principe de justice universel, le châtimement doit être proportionnel à la faute. Or, dans le cas du maire de Toronto, on applique la peine de mort professionnelle à une infraction mineure.

Ford a couru après, au fond. Il aurait pu facilement régler le problème.

Mais tout l'entêtement du monde ne justifie pas une destitution pour ce genre d'infraction.

La loi québécoise, qui permet à certains maires de rire de leurs citoyens, a besoin d'être revue – le gouvernement Marois propose d'ailleurs d'utiles changements.

Mais une loi trop rigide, comme celle de l'Ontario, ne permettant pas de distinguer la corruption caractérisée du conflit d'intérêts mineur, n'est pas plus juste.

Et si la corruption municipale existe ailleurs qu'au Québec, ce n'est pas cette affaire-là qui nous le démontre...



Pour joindre notre chroniqueur: yves.boisvert@lapresse.ca

UNE LOI BEAUCOUP PLUS SÉVÈRE QU'AU QUÉBEC

OTTAWA — Ceux qui espèrent que la destitution de Rob Ford montrera le chemin aux Québécois souhaitant mettre à la porte des maires mêlés à des affaires de corruption risquent d'être déçus, selon les experts.

Si spectaculaire soit-il, le verdict de la Cour supérieure de l'Ontario n'établit pas un précédent pour montrer la porte à un maire au Québec, estime la professeure Danielle Pilette, spécialiste du monde municipal à l'Université du Québec à Montréal.

« Le maire Ford à Toronto s'est fait prendre sur quelque chose qui est extrêmement facile [à démontrer] », observe-t-elle.

On reproche à M. Ford d'avoir participé à un

vote sur une motion même s'il avait un intérêt pécuniaire relatif à la décision. Le conseil municipal se prononçait sur son obligation de rembourser les dons qu'il a sollicités pour son organisme charitable avec du papier orné de l'en-tête de la Ville.

C'est tout l'inverse des stratagèmes de collusion sur lesquels la commission Charbonneau commence à lever le voile, observe M^{me} Pilette. Ces dossiers exigent des enquêtes policières minutieuses pouvant prendre des années.

La loi ontarienne est par ailleurs beaucoup plus stricte envers les élus qui se placent en situation de conflit d'intérêts, observe Sébastien Grammond, professeur de droit à l'Université d'Ottawa. Elle prévoit la destitution quasi automatique pour

ceux qui votent lorsqu'ils ont un intérêt dans le dossier. « Si on fait ça, on est cuit », résume-t-il.

Dans sa décision rendue hier, le juge Charles T. Hackland a d'ailleurs fait allusion à la sévérité de cette loi. Il a cité l'ancien commissaire à l'intégrité de Toronto, qui a critiqué la loi provinciale en la comparant à une « massue ».

La loi québécoise prévoit qu'un élu peut être déclaré inhabile à siéger s'il se place en conflit d'intérêts. Mais cette solution n'est pas automatique. Si un citoyen fait une plainte au ministère des Affaires municipales, l'élu peut aussi être sanctionné en vertu des codes de déontologie adoptés par les municipalités québécoises en 2010.

— Martin Croteau

iPhone 5 + TELUS

Les grands esprits se rencontrent.



 iPhone 5

Tirez le maximum de votre iPhone 5. Profitez de vitesses 4G LTE ultrarapides avec le réseau qui ne vous laisse pas tomber.

Rendez-vous vite à telusmobile.com/iPhone5



Pour en savoir davantage, passez nous voir à une boutique TELUS, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands participants ou appelez au 1-866-264-2966. Tous les détails à telusmobile.com

► FUTURE SHOP



Walmart

ASTRÂL

BOUTIQUES TELUS ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre Eaton
Centre Rockland
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Place Alexis Nihon
Place Versailles
Place Vertu
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
6146, boul. Henri-Bourassa Est

Normand Nadeau Communications
1678, av. Mont-Royal Est
Normand Nadeau Communications
1531, rue Notre-Dame Ouest
Communications MOBILENET Inc.
5165, ch. Queen-Mary, local GR-2
Globe Mobilité
6652, rue Saint-Hubert
Saint-Laurent
La Zone SCP
785, boul. Décarie
PC Page Communication Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Boisbriand
Faubourg Boisbriand
Blainville
Digital Communication Inc.
9, boul. de la Seigneurie, local 7
Lachute
Carrefour Argenteuil
Laval
Carrefour Laval
Laval Est (aut. 19/aut. 440)
Proxi Télécom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny
Galeries Rive Nord
Rosemère
Place Rosemère
St-Jérôme
Carrefour du Nord
Terrebonne
Galeries Terrebonne

RÉGIONS

Berthierville
Technicomm
760, rue Notre-Dame
Drummondville
Alto Communication
400, boul. Saint-Joseph
Notre-Dame-des-Prairies
Multicom Communication 2000 Inc.
159, boul. Antonio-Barrette
Saint-Jean-sur-Richelieu
Cellulaire Plus
Carrefour Richelieu
600, rue Pierre-Caisse

Saint-Hyacinthe
Cellulaire Plus
3400, boul. Laframboise
Sorel-Tracy
Promenades de Sorel
Victoriaville
La Grande Place des Bois-Francis

RIVE-SUD

Promenades Montarville
Promenades Saint-Bruno
Brossard
Mail Champlain
Quartier DIX30
Candiac
D2 Technologie Inc.
69, ch. Saint-François-Xavier
Sainte-Julie
Alto Communication
1999, rue Nobel, local 15
Salaberry-de-Valleyfield
D2 Technologie Inc.
1, rue Dufferin

Ubu au Saguenay



PIERRE
FOGLIA
CHRONIQUE

L’obstination du maire de Saguenay à vouloir faire sa prière m’agace tout autant que le jugement du Tribunal des droits de la personne qui lui interdit de la faire.

Être juge de la Cour d’appel, je m’abstiendrais. Ce serait une première, les juges n’ont pas le droit de s’abstenir, mais je demanderais une dérogation: écoutez, c’est vraiment un cas d’abstention.

Ou bien on est chrétien et la prière ne dérange pas.

Ou bien on est athée et elle ne devrait pas déranger non plus.

Oui, je sais: il y a une troisième catégorie, les laïcs religieux. Habituellement, c’est ma gang. Je ne suis pas loin d’avoir pour bible le brûlot de Louise Mailloux: *La laïcité, ça s’impose!* (!) Je suis d’accord. Ça s’impose, et dans le sens de «cela va de soi» et dans le sens du poing sur la table: ça va faire, les niaiseries.

Ça s’impose dans les écoles, surtout. Pas de salle de prière, pas de halalleries à la cafétéria, pas de cours d’éthique et de culture religieuse. Pour

ce qui est de l’administration publique, je suis moins sûr que je l’ai déjà été. Le voile que porte la fonctionnaire qui reçoit ma demande de renouvellement de passeport et le voile que porte la maîtresse d’école n’est pas le même voile. Celui de la première me laisse indifférent, celui de la seconde me dérange.

Plus on se rapproche de la culture et de sa transmission, plus je deviens laïque. Plus j’entends M. Gérard Bouchard parler d’interculturalisme, plus je m’excite le poil des jambes parce que contrairement à ce que suggère son néologisme, il n’est pas question de cultures qui interfèrent entre elles, mais de confessions.

Par contre, le crucifix de l’Assemblée nationale (qui dérange M. Bouchard), le crucifix de la salle du conseil de la mairie de Saguenay, qui dérange mes amis du Mouvement laïque québécois (MLQ), la prière du maire Tremblay, rien à foutre. Pas un pli. Deux petites minutes plates à passer. Je réagis en athée et même en pataphysicien. Ne

cherchez pas, cela a à voir avec Alfred Jarry et avec le père Ubu. Le maire de Saguenay, c’est le père Ubu au Saguenay. La sagesse des nations proclame que qui veut faire l’ange finit par faire la bête, pour le maire de Saguenay (comme pour le père Ubu), c’est le contraire, il fait la bête –parce qu’il est bête– mais c’est un ange.

Le travail

Ah, la chronique de samedi! Un peu brouillonne, il est vrai. C’est tout moi, ça: limpide quand je déconne, brouillon quand je réfléchis. Vous avez été des centaines de milliers à m’engueuler, c’est normal puisque j’y disais exactement le contraire de ce que vous pensez. Je vais en rajouter une couche, si vous permettez...

Isabelle Gagnon, une lectrice de Mont-Saint-Hilaire, m’écrit: Si vous n’aimez pas la citation de Fernand Seguin, seriez-vous prêt à accepter la suivante, que l’on attribue à Hérodote: «Éduquer, ce n’est pas remplir un seau, c’est allumer un feu»...

Non, madame, je ne suis pas prêt à accepter d’Hérodote ce que je réfutais chez Seguin. Ce n’est pas un hasard si la chronique de samedi prenait, d’entrée, ses distances avec les citations qui sont toujours bien trouvées, *well found*, disent les Anglais. Bien sûr,

allumer le feu est plus étincelant que remplir le sot.

Surtout quand il s’agit d’éducation, les formules comme tête bien faite et tête bien pleine opposent beaucoup l’idée de «bourrer», de «remplir» et celle «d’éveiller».

La tournure, la trouvaille, la formule, la pédagogie, tout sur comment allumer le feu, rien sur où trouver du bois pour l’alimenter. Les nouveaux profs? Zéro en littérature, zéro en philo, zéro en histoire, mais 100% en pédagogie. Du savoir-faire en masse, peu de savoir tout court.

Ce que je voulais dire surtout en revenant sur le sujet, c’est qu’on dirait que toutes les formules, toutes les citations, toute la joie d’apprendre –y’a de la joie, bonjour les hirondelles, y’a de la joie–, tous les «plaisirs d’apprendre» concourent à faire disparaître un mot très important et pourtant forcément au centre de tout apprentissage, le mot travail.

DÉMOCRATIE SCOLAIRE — Autre effet bénéfique de la démocratisation du savoir, m’informe un lecteur qui, j’espère, déconne – mais je n’en jurerais pas: bientôt les profs inviteront les élèves à voter sur les sujets à étudier. Quels sont ceux qui veulent que l’on étudie aujourd’hui le théorème de Picador? Qui a envie que l’on mette au carré la longueur de l’hypoténuse?

Non, non, madame, pas l’hypoténuse, pas l’hypoténuse.

O.K., d’abord, on va faire une recherche sur les lapins.

DEMANDE SPÉCIALE — Ça ne me dérange pas trop que vous me répondiez, même virilement, sur ces questions d’éducation, mais vous serait-il possible, parlant des élèves en général, de ne pas employer la formule «nos jeunes»? Merci d’avance.

COMBIEN ON PARIE? — En dernière page de notre cahier des arts d’hier, un papier sur les stéréotypes hommes-femmes, les hommes sont-ils meilleurs pour descendre les vidanges et les femmes pour faire des crèmes caramel? Surtitre du reportage: Le cerveau a-t-il un sexe?

Combien on parie que de tous les hommes qui se sont rendus à cette page-là, neuf sur dix ont spontanément inversé la question: le sexe a-t-il un cerveau?

Et d’après vous?

1. *La laïcité, ça s’impose!*, Louise Mailloux, Les éditions du Renouveau québécois. Prof de philo au cégep du Vieux, Louise Mailloux est aussi chroniqueuse à *L’aut’journal*.



Pour joindre
notre chroniqueur:
pfoglia@lapresse.ca

Saguenay La cause de la prière se rend en Cour d’appel

La récitation de la prière à une séance du conseil municipal ne porte atteinte à aucun droit puisqu’elle se fonde sur un des grands principes de la Constitution. C’est ce qu’a fait valoir la Ville de Saguenay, hier, en Cour d’appel, à Québec. La Ville et son maire

Jean Tremblay contestent une décision du Tribunal des droits de la personne qui leur interdit de prononcer une prière en ouverture de séance et qui exige le retrait du crucifix et d’une statue du Sacré-Cœur. C’est un citoyen, Alain Simoneau, qui a porté plainte et le

Tribunal des droits de la personne a jugé que Saguenay avait porté atteinte de façon discriminatoire à son droit à la liberté de conscience et de religion. La cause en appel a été entendue hier par les juges Benoît Morin, Allan H. Hilton et Guy Gagnon. M. Tremblay n’a

pas assisté aux plaidoiries. Dans son argumentaire, un des avocats de la Ville, Claude Armand Sheppard, a rappelé que la Constitution de 1982 reconnaît, dans son préambule même, non seulement la primauté du droit, mais la «suprématie de Dieu».

Il a posé cette question au banc de trois juges de la Cour d’appel: «Comment peut-on violer le droit de quelqu’un en posant un geste qui s’inspire, qui rencontre un des deux principes fondamentaux de notre Constitution?»

— La Presse Canadienne

© 2012 Porsche Cars Canada Ltd. Porsche recommande le port de la ceinture de sécurité et le respect du code de la route en tout temps.



Un jour peut être aujourd’hui.

Ce qui vous a paru inaccessible pendant si longtemps est soudainement à votre portée. Un véhicule d’occasion certifié Porsche Approved est votre chance de réaliser le rêve que vous pensiez irréalisable. Rassurez-vous, votre rêve est offert avec une garantie complète, sans aucune franchise et l’assistance routière 24 heures de Porsche. Et la certitude que le personnel des ventes dévoué de Porsche vous a aidé à trouver la meilleure Porsche, celle qui vous convient. Visitez votre Centre Porsche pour découvrir à quel point le rêve peut être accessible. Porsche. Il n’y a pas d’équivalent.

Le rêve commence à porsche.ca/fr/approved



SANTÉ

Urgences Clientèle ambulatoire

Québec dévoilera les temps d'attente

EXCLUSIF

SARA CHAMPAGNE

Le gouvernement du Québec emboîte le pas à l'Ontario et à l'Alberta, et s'apprête à dévoiler les temps d'attente aux urgences pour la clientèle ambulatoire, c'est-à-dire les patients qui ne sont pas sur des civières.

Ce précédent, qui n'a jamais pu être réalisé par la province jusqu'à maintenant, permettra d'avoir un portrait plus juste des délais d'attente dans les hôpitaux. Il sera ainsi possible de viser de nouvelles cibles d'attente, a appris *La Presse*. Actuellement, seuls les temps d'attente pour les patients sur civière sont calculés. Au ministère de la Santé, la direction a confirmé l'information, tout en précisant qu'il faudra attendre au moins jusqu'à l'été prochain avant que les données soient dévoilées publiquement.

En tournée en Estrie vendredi, puis occupé par d'autres obligations hier, le ministre de la Santé, le D^r Réjean Hébert, n'a pas été en mesure de préciser ses intentions à ce sujet.



Actuellement, seuls les temps d'attente pour les patients sur civière sont calculés. L'approche envisagée permettrait d'avoir un portrait plus juste de l'attente aux urgences.

Mais selon nos informations, le gouvernement veut s'inspirer de l'Ontario en distinguant les délais ambulatoires des délais sur civière – des cas qui nécessitent souvent une hospitalisation. Comme l'a expliqué *La Presse* dans un dossier publié récemment, l'Ontario a une cible de huit heures d'attente pour les cas complexes et de quatre heures pour les affections mineures.

Dans les urgences du Québec, il y a déjà belle lurette que les temps d'attente sont calculés à partir du triage pour tous les patients.

Toutefois, l'absence d'un réseau informatique centralisé n'a jamais permis de compiler les données.

Le D^r Yves Bolduc, ancien ministre de la Santé, voit d'un bon œil l'initiative du gouvernement. Il estime qu'environ 60 % des visites aux urgences

sont ambulatoires. Selon lui, au moins 30 % de ces patients pourraient être soignés dans des cliniques, par exemple dans des groupes de médecine familiale (GMF).

« Il faut cependant mesurer l'attente en fonction des codes de priorité établis au triage, estime-t-il. Les codes 3 sont généralement vus en trois heures, et les codes 4 et 5 en deux heures. Il faut aussi comparer les urgences avec des établissements similaires. On remarque entre autres que dans certaines urgences, comme à l'hôpital de La Baie, il n'y a presque pas de patients sur civière. Dans d'autres, comme à l'Hôpital général juif de Montréal, il y a de gros cas, qui nécessitent souvent des hospitalisations. »

M^c Paul Brunet, président du Conseil pour la protection des malades, croit qu'il est grand temps que le gouvernement calcule les délais d'attente ambulatoires. « Nous sommes en train d'implanter les groupes de médecine familiale au Québec. Avoir ces données permettrait d'obtenir un portrait plus clair et de pouvoir diriger des patients ailleurs. »

Le pic de la grippe frapperait à Noël

DAPHNÉ CAMERON

La saison grippale connaît une arrivée hâtive cette année au Québec, et son pic devrait survenir en plein durant le congé des Fêtes.

Le Groupe provincial de surveillance et de vigie de l'influenza a détecté une intensification des cas de

grippe dans une poignée de régions du Québec dès la mi-novembre. L'an dernier, l'éclosion du virus était survenue à la fin du mois de janvier, avec un pic à la mi-mars.

« Faites-vous vacciner, n'attendez pas Noël », a lancé hier en entrevue Hugues Charest, biologiste moléculaire au laboratoire de santé publique du Québec et responsable de la surveillance virologique de l'influenza. « La grippe est arrivée. On ne sait jamais quand le pic va survenir, mais si on se fie aux indices actuels, ça devrait tomber durant le temps des Fêtes. »

Dans la semaine qui s'est terminée le 17 novembre, l'indice d'activité grippale était toutefois « faible », avec une

tendance à la hausse. Deux souches d'influenza ont été détectées. Ces deux souches sont comprises dans le vaccin offert contre la grippe pour la saison 2012-2013.

Les cas ont été recensés à Montréal, en Montérégie, dans la région de Québec, en Mauricie et dans le Centre-du-Québec. Près de 40 % des cas

ont été diagnostiqués chez des personnes de 70 ans et plus – la tranche d'âge la plus vulnérable aux complications. Des cas ont été détectés chez des résidents de centres d'hébergement de soins de longue durée.

Par ailleurs, d'autres virus respiratoires circulent (syncytial, para-influenza, adénovirus, métapneumovirus).

Au cours des deux dernières semaines, l'activité grippale a également augmenté en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et aux États-Unis.

Vous feriez mieux de vous coucher avant de lire ceci:

VIAGRA^{MD} est maintenant offert au même prix que les génériques.



Si ce n'est pas écrit Pfizer, ce n'est pas VIAGRA. Demandez l'original à votre pharmacien.



VIAGRA.ca

L'ÉVÉNEMENT C'EST LE TEMPS DE NISSAN



DÉCOUVRIR

GÉNÉREUSES OFFRES DE LANCEMENT À LA LOCATION SUR LES 2013

OU

3 mois sans mensualité

AU FINANCEMENT À L'ACHAT SUR LES 2012 ET 2013 SÉLECTIONNÉS*

LA TOUTE NOUVELLE
SENTRA 2013
DU STYLE PLEIN LA VUE

EN LOCATION À PARTIR DE
197\$¹
/60 MOIS
avec 800 \$ de comptant initial

MEILLEURE CONSOMMATION
COMBINÉE DE SA CATÉGORIE²

JUSQU'À
1020 KM
SUR ROUTE AVEC UN SEUL PLEIN³

Sentra 1.8 SR 2013 illustrée



LE TOUT NOUVEAU
PATHFINDER 2013
LE VUS QUI REDÉFINIT LA CATÉGORIE.

EN LOCATION À PARTIR DE
397\$¹
/60 MOIS
avec 1 500 \$ de comptant initial

Pathfinder Platine 2013 avec équipement en option illustré

LA TOUTE NOUVELLE BERLINE
ALTIMA 2013
REDESSINÉE. REPENSÉE. RÉÉQUIPÉE.

EN LOCATION À PARTIR DE
297\$¹
/60 MOIS
avec 1 100 \$ de comptant initial

MEILLEURE CONSOMMATION
DE SA CATÉGORIE²

JUSQU'À
1360 KM
SUR ROUTE AVEC UN SEUL PLEIN³

Berline Altima 2.5 SL 2013 illustrée



ROGUE 2013
POLYVALENT. PERFORMANT. PALPITANT.

EN LOCATION À PARTIR DE
257\$¹
/60 MOIS
avec 1 000 \$ de comptant initial

Rogue SL à TI 2013 illustrée

OBTENEZ 4 PNEUS D'HIVER SANS FRAIS[†]

À L'ACHAT OU À LA LOCATION DES MODÈLES BERLINE VERSA 2012 ET 2013, SENTRA 2013 ET BERLINE ALTIMA 2013



À chaque essai routier ou mention « J'aime » sur Facebook, Nissan fera un don à Habitat pour l'humanité.



Habitat for Humanity
Habitat pour l'humanité
Canada



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN DÈS AUJOURD'HUI OU CONSULTEZ NISSAN.CA POUR PLUS DE DÉTAILS**

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

Le programme «L'événement C'EST LE TEMPS DE NISSAN» est en vigueur du 19 novembre 2012 au 2 janvier 2013. L'offre «3 mois sans mensualité» au financement à l'achat est en vigueur seulement du 19 novembre au 25 décembre 2012. Les offres de financement et de location sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour un temps limité, sont sujettes à l'approbation de crédit, sont exclusives et peuvent faire l'objet de changements ou modifications sans préavis. Tous les prix comprennent les frais de transport et de livraison, les taxes sur l'air climatisé (si applicable), les taxes sur les pneus, les rabais du manufacturier et les contributions des concessionnaires. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Visitez votre concessionnaire pour tous les détails. 1) L'offre de 2,8 % / 3,9 % / 2,9 % / 0,9 % à la location sur 60 mois est applicable à la location des modèles neufs suivants: Sentra 1.8 S 2013 (C4LG53 BK00) avec boîte manuelle / Pathfinder S 2013 (6CSG73 AA00) / berline Altima 2.5 2013 (T4LG13 AA00), transmission CVT / Rogue S à traction avant 2013 (W6RG13 AA00), transmission CVT. Mensualités de 197\$ / 397\$ / 297\$ / 257\$ de remise à la location pour la Rogue S à traction avant 2013 pour un terme de 60 mois avec 800\$ / 1500\$ / 1100\$ / 1000\$ en comptant initial ou échange équivalent. L'obligation totale de location est de 12 606\$ / 25 327\$ / 18 929\$ / 16 440\$. Basé sur une allocation de 20 000 km par année avec 0,10\$/km supplémentaire. 2) Source pour la berline Altima 2013 / la Sentra 2013: Par rapport à la consommation de carburant des berlines intermédiaires 2012 concurrentes avec moteur à combustion interne, selon les données publiées par Autodata en date du 28 mai 2012 / Par rapport aux essais du manufacturier de la Sentra S 2013 avec transmission CVT et selon les données établies par le Guide de consommation de carburant des berlines intermédiaires 2012. Véhicules hybrides et diesels exclus. Les cotes de consommation de carburant (L/100 km) sont calculées en fonction de conditions de conduite optimales, de la consommation moyenne de carburant sur route et de la capacité du réservoir à essence du véhicule, selon Nissan Motor Co. Ltd. Essais approuvés par Transports Canada. La consommation de carburant réelle peut varier en fonction des groupes motopropulseurs, des habitudes de conduite et d'autres facteurs – à utiliser à des fins de comparaison seulement. 3) Consommation de carburant (L/100 km) sur route/en ville: 5,0 L/7,4 L pour l'Altima 2.5 2013 avec boîte Xtronic CVT™ et pour l'Altima 2.5 SL 2013 avec boîte Xtronic CVT™ telle qu'illustrée. Consommation de carburant combinée estimative pour la Sentra S 2013 avec boîte CVT de 5,8 L/100 km. Réservoirs de respectivement 68 L/50 L. Les cotes de consommation de carburant (L/100 km) sont calculées en fonction de conditions de conduite optimales, de la consommation moyenne de carburant sur route et de la capacité du réservoir à essence du véhicule, selon Nissan Motor Co. Ltd. Essais approuvés par Transports Canada. La consommation de carburant réelle peut varier en fonction des groupes motopropulseurs, des habitudes de conduite et d'autres facteurs – à utiliser à des fins de comparaison seulement. * L'offre «3 MOIS SANS MENSUALITÉ» est en vigueur du 19 novembre au 25 décembre 2012 et s'applique uniquement au financement à l'achat d'un des modèles neufs suivants: berline Versa 2012 et 2013 / Sentra 2012 et 2013 / Frontier 2012 / Titan 2012 et 2013 / Pathfinder 2012 et 2013 / Rogue 2012 et 2013 / Juke 2012 et 2013 achetée et livrée au plus tard le 25 décembre 2012. Les paiements différés ne sont pas disponibles sur les achats au comptant ou à la location. Les mensualités sont différées pendant 90 jours et les contrats sont prolongés en conséquence. Les intérêts (le cas échéant) ne seront pas accumulés au cours des 60 premiers jours du contrat. Après 60 jours, les intérêts (le cas échéant) seront accumulés et l'acheteur devra (le cas échéant) payer mensuellement le capital et les intérêts à partir du 90^e jour jusqu'au terme du contrat. Le comptant initial, le dépôt de sécurité, les droits sur les pneus neufs, les frais de transport et la taxe sur l'air climatisé sont payables à la signature du contrat. † L'offre de 4 pneus d'hiver sans frais est en vigueur du 19 novembre 2012 au 2 janvier 2013 et s'applique aux modèles de pneus sélectionnés, à l'achat ou à la location d'un des modèles neufs de berline Versa 2012 et 2013 / des modèles neufs de Sentra 2013 / des modèles neufs de berline Altima 2013. Les pneus illustrés sont à titre indicatif seulement. ‡ Le programme «Habitat pour l'humanité» est en vigueur du 19 novembre au 24 décembre 2012 ou lorsque que le montant maximal du don global sera atteint selon l'éventualité qui survient en premier. Effectuez un essai routier d'un véhicule Nissan neuf chez votre concessionnaire Nissan participant / ou cliquez sur le bouton « J'aime » à www.facebook.com/nissancanada pendant la période du programme et Nissan Canada fera un don de 20\$/5\$ à l'organisme Habitat pour l'humanité Canada. Le montant maximal du don lié à facebook est de 125 000\$ et le montant maximal du don lié aux essais routiers est de 425 000\$ pour un montant maximal combiné de 550 000\$. La partie «essai routier» du programme s'adresse à tous les individus qui au moment de participer ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence et détiennent un permis de conduire valide. Limite d'une seule participation par personne. Pour les règlements détaillés du programme visitez nissan.ca ▲ Chez les concessionnaires participants. Les noms, logos, slogans, noms de produits et noms des caractéristiques de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co. Ltd. ou à ses filiales nord-américaines.



POUR L'AMBITIEUX.

Bénéficiez d'un statut supérieur partout
dans le monde.

Profitez d'une gamme de services prioritaires.
Accumulez des milles Aéroplan^{MD}
plus rapidement.

**Une compagnie aérienne
à la hauteur de vos affaires.**



Nommée Meilleur transporteur aérien
international en Amérique du Nord
pour la troisième année consécutive

AIR CANADA 

^{MD}Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada inc.

POLITIQUE

Élections partielles dans Durham, Calgary-Centre et Victoria

Vers le statu quo

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Les électeurs qui sont allés aux urnes hier dans trois circonscriptions fédérales – Calgary-Centre, Victoria et Durham, en Ontario – semblaient opter pour le statu quo. Les électeurs de Calgary-Centre, bastion du Parti conservateur depuis quatre décennies, ont toutefois choisi de donner une frousse au gouvernement de Stephen Harper en accordant un appui timide à la candidate conservatrice Joan Crockatt.

Au moment de mettre sous presse, M^{me} Crockatt (37 %) détenait une avance d'environ 900 voix sur le candidat libéral Harvey Locke (33 %), ce qui confirme les nombreux sondages parus durant la campagne qui prédisaient une chaude lutte entre les deux candidats.

Autre surprise de taille : toujours au moment de mettre sous presse, le candidat du Parti vert, Chris Turner, arrivait bon troisième avec un étonnant résultat de 25,4 % des suffrages dans cette circonscription où on trouve plusieurs sièges sociaux de l'industrie pétrolière. Le candidat du Nouveau Parti démocratique (NPD), Dan Meades, était loin derrière, avec environ 5 % des voix.

A priori, les propos anti-albertains tenus par Justin Trudeau, favori pour remporter



PHOTO LARRY MACDOUGAL, LA PRESSE CANADIENNE
Au moment de mettre sous presse, la conservatrice Joan Crockatt détenait une mince avance dans Calgary-Centre.

la course à la direction du Parti libéral du Canada, et par le député libéral d'Ottawa-Sud David McGuinty, lancés à quelques jours du scrutin, pourraient avoir été un facteur déterminant dans cette élection partielle qui serait quand même susceptible d'ébranler les colonnes du pouvoir conservateur à Ottawa.

En effet, lors des dernières élections fédérales, le député

conservateur Lee Richardson avait remporté la victoire avec près de 58 % des suffrages dans Calgary-Centre, circonscription où les forces dites progressistes se rallient souvent derrière un candidat particulier. M. Richardson, qui a démissionné au printemps afin de travailler au cabinet de la première ministre de l'Alberta Alison Redford, était associé à l'aile progressiste

et n'avait pas appuyé Joan Crockatt lors de l'assemblée d'investiture du Parti conservateur.

Victoria et Durham

À Victoria, circonscription détenue depuis 2006 par la néo-démocrate Denise Savoie jusqu'à son retrait de la politique pour des raisons de santé, le candidat du NPD Murray Rankin se faisait

chauffer par le candidat du Parti vert Donald Galloway. Au moment de mettre sous presse, M. Galloway détenait une mince avance de 120 voix sur M. Rankin avec la moitié des bureaux de scrutin à comptabiliser. Le libéral Paul Summerville et le conservateur Dale Gann recueillaient environ 13 % chacun.

La chef du Parti vert, Elizabeth May, a fait campagne tous azimuts dans la circonscription de Victoria dans l'espoir d'y élire le deuxième député de sa jeune formation politique.

À Durham, en Ontario, le candidat conservateur Erin O'Toole a facilement remporté la victoire avec tout près de 50 % des voix. Son plus proche adversaire, le néo-démocrate Larry O'Connor, a obtenu environ 26 % des suffrages, alors que le candidat libéral Grant Humes a dû se contenter de 16 % des voix.

La controverse entourant les dépenses excessives de l'ancienne ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international Bev Oda, qui a démissionné en juillet, n'a donc pas entraîné de ressac des électeurs contre le gouvernement Harper dans cette circonscription.

Notons que ces élections partielles ne mettaient nullement en péril la majorité que détient le gouvernement Harper à la Chambre des communes depuis les élections de mai 2011. Avant la tenue de ces partielles, les conservateurs détenaient 163 des 308 sièges, contre les 100 sièges du NPD, les 35 du Parti libéral et les 4 sièges du Bloc québécois. Le Parti vert compte un député, la chef Elizabeth May, et on dénombre aussi deux députés indépendants, l'Ontarien Bruce Hyer et l'Albertain Peter Goldring.

RENCONTRES

LA PRESSE

MERCREDI 12 DÉCEMBRE

UNE REVUE DE L'ANNÉE
COMME VOUS L'AIMEZ

AVEC DES CHRONIQUEURS ET
DES ÉDITORIALISTES DE LA PRESSE

SOIRÉE ANIMÉE PAR
PATRICK LAGACÉ

L'ANNÉE CULTURELLE
NATHALIE PETROWSKI - MARC CASSIVI - HUGO DUMAS

L'ANNÉE ÉTHIQUE
MICHÈLE OUMET - YVES BOISVERT

L'ANNÉE POLITIQUE
ANDRÉ PRATTE - VINCENT MARISSAL - DENIS LESSARD

L'ANNÉE DANS LES SPORTS
PHILIPPE CANTIN - FRANÇOIS GAGNON

L'ANNÉE ÉCONOMIQUE
JEAN-PHILIPPE DÉCARIE

L'ANNÉE EN CARICATURES
SERGE CHAPLEAU

DATE

LE MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2012

HEURE

19 H 30 OUVERTURE DES PORTES À 18 H 30

ENDROIT

L'ASTRAL
305, RUE SAINTE-CATHERINE O., MONTRÉAL, MÉTRO PLACE-DES-ARTS

20\$
plus frais

BILLETS DISPONIBLES À :
Billetterie de L'Astral • Comptoirs Ticketmaster
Par téléphone au 1 855 790-1245
En ligne au www.ticketmaster.ca
Admission générale

Municipalités Bientôt de nouvelles sources de revenus

Le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, a confirmé aux municipalités, hier, qu'il veut leur donner de nouvelles sources de revenus. Il a évoqué la taxe sur l'essence, l'introduction du principe de l'utilisateur-payeur pour certains services et les redevances sur les ressources naturelles. Le sujet fera l'objet de négociations en

vue de conclure un nouveau pacte fiscal d'ici l'été. Lors d'une rencontre dans la capitale, les deux associations municipales, Montréal et Québec ont demandé le plein remboursement de la TVQ, soit 300 millions de plus par an. Mais le gouvernement semble réfractaire à se priver de cette somme.

— Tommy Chouinard

CETTE SEMAINE SEULEMENT*
30%
DE RABAIS
SUR TOUTE LA COLLECTION

GERRY WEBER

AVEC TOUT ACHAT
DE 100 \$ ET PLUS
DE VÊTEMENTS
GERRY WEBER
RECEVEZ UN
CADEAU

*Offre valide du 27 novembre
au 2 décembre 2012

ALAIN GIROUX
*Mode féminine
depuis 45 ans*

HÔTEL REINE ÉLIZABETH
NIVEAU STATIONNEMENT
ÉGALEMENT ACCESSIBLE
PAR LA PLACE VILLE-MARIE
514 861.8138

PATEK PHILIPPE
GENEVE

Fondez votre propre tradition.

Calatrava Réf. 5296G

KAUFMANN de SUISSE
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954
2195 rue Crescent, Montréal, Québec, Canada
514.848.0595



L'évènement Pays du quattro^{MD}

Audi s'est toujours distinguée par sa traction intégrale quattro. Et maintenant, aussi par ces taux.



L'ÉVÈNEMENT
PAYS DU
quattro^{MD}

Audi Q7 3.0 TFSI
quattro 2013

TAUX DE LOCATION DE
2,9 %
pendant 39 mois
► PREMIÈRE MENSUALITÉ
GRATUITE[†]
► DÉPÔT DE SÉCURITÉ : 0\$

Vivez l'expérience quattro^{MD} à taux avantageux.
Rien ne permet autant à Audi de se distinguer que sa légendaire traction intégrale quattro. En déplaçant au besoin sa puissance d'une roue à l'autre, le système quattro vous offre une traction et une maîtrise inégalées. Et cette performance incomparable s'accompagne d'une offre incomparable : première mensualité gratuite et aucun dépôt de sécurité. Alors évitez de vous enliser; **visitez audi.ca dès aujourd'hui.**

L'OFFRE PREND FIN LE 30 NOVEMBRE.

© Audi Canada 2012. *Offres de location-bail et de financement d'une durée limitée disponibles par l'intermédiaire d'Audi Finance sur approbation de crédit pour les modèles sélectionnés Audi Q7 à essence et TDI 2013, neufs et n'ayant jamais été immatriculés. Exemple : Pour la location-bail d'un Audi Q7 3.0 TFSI quattro 2013, dont le PDSF de base est de 60 195 \$ (frais de transport et d'inspection de prélivraison de 1 995 \$ compris), à un taux de 2,9 % pendant 39 mois, les mensualités seraient de 578 \$. Acompte de 8 000 \$ ou échange équivalent et montant de la première mensualité excédant la mensualité maximale gratuite de 1 500 \$ applicable dus à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. Frais du RDPRM, assurances, immatriculation, options, frais connexes et autres frais du concessionnaire et autres taxes applicables en sus. Obligation totale de location-bail : 28 956 \$ (taxes en sus). Allocation de 16 000 km/année; frais de 0,35 \$ par kilomètre excédentaire. Exemple de financement : Pour un Audi Q7 3.0 TFSI quattro 2013, dont le PDSF de base est de 60 195 \$ (frais de transport et d'inspection de prélivraison de 1 995 \$ compris), à un taux de 2,9 % pendant 60 mois, les mensualités seraient de 1 076 \$. Acompte de 8 000 \$ ou échange équivalent et montant de la première mensualité excédant la mensualité maximale gratuite de 1 750 \$ applicable dus à la date d'entrée en vigueur du contrat. Frais du RDPRM, assurances, immatriculation, options, frais connexes et autres frais du concessionnaire et taxes applicables en sus. Coût d'emprunt de 3 453 \$, pour une obligation totale de 71 473 \$. 1^{re} mensualité gratuite jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour la location et de 1 750 \$ pour le financement (taxes comprises – aucune valeur monétaire). 1Aucun dépôt de garantie requis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Modèles européens montrés avec des options pouvant ne pas être offertes au moment de l'achat. Les offres se terminent le 30 novembre 2012 et peuvent être modifiées ou annulées sans préavis. Commande du concessionnaire ou échange pouvant être nécessaire. Québec *Offres de location-bail et de financement d'une durée limitée disponibles par l'intermédiaire d'Audi Finance sur approbation de crédit pour les modèles sélectionnés Audi Q7 à essence et TDI 2013 neufs et n'ayant jamais été immatriculés. Exemple : Pour la location-bail d'un Audi Q7 3.0 TFSI quattro 2013, dont le PDSF de base est de 60 295 \$ (frais de transport et d'inspection de prélivraison de 1 995 \$ et taxe sur le climatiseur de 100 \$ compris), à un taux de 2,9 % pendant 39 mois, les mensualités seraient de 579 \$. Acompte de 8 000 \$ ou échange équivalent et montant de la première mensualité excédant la mensualité maximale gratuite de 1 500 \$ applicable dus à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. Frais d'assurance, immatriculation et frais maximums de 46 \$ du RDPRM, autres frais, options et taxes applicables en sus. Demandez les détails au concessionnaire. Obligation totale de location-bail : 30 006 \$ (taxes en sus). Allocation de 16 000 km/année; frais de 0,35 \$ par kilomètre excédentaire. Exemple de financement : Pour un Audi Q7 3.0 TFSI quattro 2013, dont le PDSF de base est de 60 295 \$ (frais de transport et d'inspection de prélivraison de 1 995 \$ et taxe sur le climatiseur de 100 \$ compris), à un taux de 2,9 % pendant 60 mois, les mensualités seraient de 1 094 \$. Acompte de 8 000 \$ ou échange équivalent et montant de la première mensualité excédant la mensualité maximale gratuite de 1 750 \$ applicable dus à la date d'entrée en vigueur du contrat. Frais d'assurance, immatriculation et frais maximums de 46 \$ du RDPRM, autres frais, options et taxes applicables en sus. Demandez les détails au concessionnaire. Coût d'emprunt de 3 512 \$, pour une obligation totale de 72 549 \$. 1^{re} mensualité gratuite jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour la location et de 1 750 \$ pour le financement (taxes comprises – aucune valeur monétaire). 1Aucun dépôt de garantie requis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Modèles européens montrés avec des options pouvant ne pas être offertes au moment de l'achat. Les offres se terminent le 30 novembre 2012 et peuvent être modifiées ou annulées sans préavis. Commande du concessionnaire ou échange pouvant être nécessaire.

ACTUALITÉS

« C’est dur, mais je me trouve chanceuse d’être en vie »

Aspergée d’acide par son conjoint, Tanya St Arnauld a le moral malgré tout

LOUISE LEDUC

Tanya St Arnauld n’a rien oublié de cette journée du 26 août. Elle se souvient d’avoir été aspergée d’acide par son conjoint, qui continuait de s’acharner sur elle même pendant qu’elle déboulait l’escalier en tentant de s’enfuir. Elle se souvient de ces cris terribles – les siens –, des gens qui se pressaient à son secours, de cette douche prise dans l’urgence alors qu’elle voyait sa peau fondre, peler et sentir la fumée. « C’est dur de me souvenir de tout cela, et c’est dur de vivre dans une souffrance permanente, mais je me trouve chanceuse d’être en vie. »

Son ex-conjoint, Nikolas Stefanatos, est maintenant en prison. Au début du mois d’octobre, il a tenté de convaincre le juge de le mettre en liberté pour pouvoir suivre une cure de désintoxication. Révulsé par ce crime odieux, le juge Claude Provost a refusé net. « Vous irez voir dans quels pays ils font cela [défigurer quelqu’un de cette façon] », lui a-t-il lancé.

Ce crime a frappé l’imaginaire et a une résonance particulière en ces journées d’action contre la violence faite aux femmes. Pourtant, Tanya St Arnauld n’arrive pas à s’identifier aux femmes battues. « Mon chum piquait des colères terribles, il mettait l’appartement tout à l’envers, mais jamais il ne m’avait touchée avant ce jour-là. »

La vie de Tanya St Arnauld, 29 ans, ne sera plus jamais la même. La beauté, dans sa vie d’avant, comptait beaucoup, et son travail de coiffeuse



PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

À l’hôpital, Tanya St Arnauld a dû être opérée à deux reprises afin de traiter ses brûlures au troisième degré sur 20 % de son corps, et ses brûlures au deuxième degré sur son visage.

l’amenait à passer une partie de ses journées devant un miroir. « J’adorais me pomponner, dit-elle, mais là, quand je regarde mon corps... Au moins, il fait froid et je peux mettre ma perruque, ma

temps ce qui a bien pu m’arriver. C’est humain, on n’y peut rien. » Il y a eu ce coma, puis deux opérations pour traiter les brûlures au troisième degré sur 20 % de son corps et au deuxième degré sur

« Ce qui est difficile, aussi, c’est que je serai à tout jamais “Tanya la grande brûlée” et jamais plus Tanya tout court. Je serai sans cesse obligée de m’expliquer. » — Tanya St Arnauld

tuque, mon col roulé, puis me maquiller avec les produits très spéciaux réservés aux grands brûlés comme moi. »

« Ce qui est difficile, aussi, c’est que je serai à tout jamais "Tanya la grande brûlée" et jamais plus Tanya tout court. Je serai sans cesse obligée de m’expliquer. En me regardant, les gens se demanderont tout le

son visage. Depuis, sa vie est faite de réadaptation, puis de grande, grande lenteur. « Prendre une douche, cela me prenait 10 minutes. Là, me préparer, ça me prend au moins une heure et demie. »

L’aide de sa famille

Sa mère et son frère, qui ont tous deux déménagé pour

pouvoir s’occuper d’elle, doivent l’aider à s’habiller, à traiter ses plaies, à tout faire pour elle. « Après avoir sorti deux chandails de la sècheuse, je suis exténuée. »

Elle rêve de pouvoir reprendre le travail, mais ne voit pas quand cela pourra arriver. Elle a mal, elle ne dort pas, ou si mal, parce que le moindre mouvement la tire de son sommeil.

Mais oui, elle a tout de même le moral, et non, elle ne veut rien savoir des psys trop prompts à son goût à prescrire des antidépresseurs. « Je n’ai pas envie d’anesthésier ma peine, je vais vivre ce que j’ai à vivre et ma peine passera. Je peux comprendre que d’autres que moi auraient besoin de cela, mais moi, j’ai plein de monde qui m’aime autour de moi. »

Spectacle-bénéfice

Un spectacle-bénéfice au Théâtre de la Ville de Longueuil, qui aura lieu demain, a été organisé par une amie. Plusieurs artistes y participeront. Elle n’en revient pas de tout ce mal dont elle a été victime, mais aussi de toute cette bonté qu’elle voit se déployer autour d’elle.

Ressent-elle une haine terrible pour son bourreau ? « Plus pour le geste que pour lui. J’espère qu’il va prendre au moins 10 ans de prison pour qu’il comprenne bien la gravité de son geste. »

« J’aimerais vraiment savoir ce qui lui est passé par la tête et ce qu’il vivait, lui, pendant que moi, je brûlais. Jamais il ne me dira la vérité, mais j’aimerais tant être un petit oiseau pour savoir comment il a vécu ces moments-là. »

Violence envers les femmes Cri du cœur lancé au gouvernement

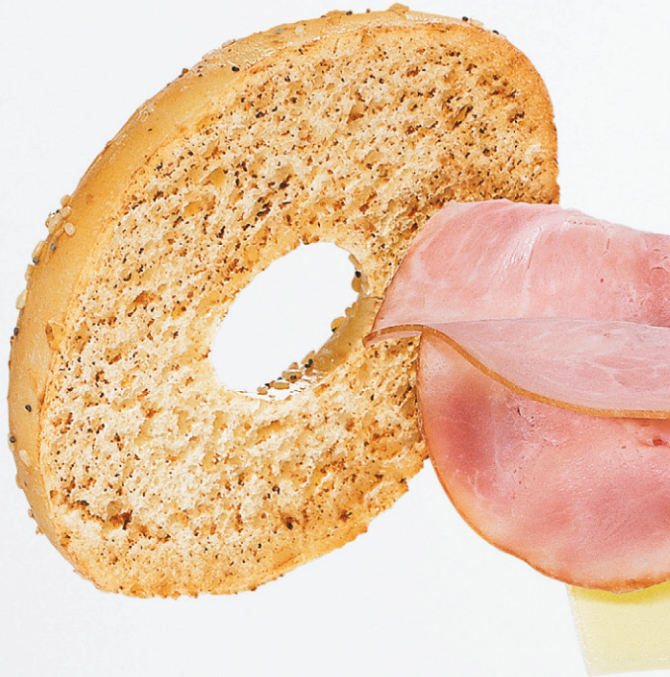
Dans le cadre de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, les représentantes de plusieurs organisations féministes ont lancé dimanche un appel à l’aide au gouvernement Marois pour que la violence envers les femmes cesse une fois pour toutes.

Selon Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec, ce fléau est toujours bien enraciné, parce que la population ne prend pas la peine d’en discuter. En point de presse, elle a demandé au gouvernement de participer à leur lutte. « On cible les femmes parce qu’on peut. On les cible dans une volonté de les discipliner, de les contrôler socialement. La liberté des femmes n’est pas encore acquise, a-t-elle indiqué. Malgré l’ensemble des changements apportés à la société québécoise, l’égalité entre les femmes et les hommes n’est pas encore au rendez-vous. »

Rosa Pires, du Centre d’aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, abonde dans le même sens. Elle affirme que les femmes ont « intériorisé » les discours de la société, ce qui explique pourquoi un nombre important d’entre elles n’osent pas dénoncer les gestes commis envers elles. « Elles pensent que l’incident n’est pas suffisamment important. Les victimes ne reconnaissent pas la violence, et ce, même si elles en vivent les conséquences réelles », précise-t-elle.

Une campagne de 12 jours, qui se terminera le 6 décembre à Montréal, a été lancée pour souligner cette lutte.

— Ewan Sauves



un vrai lunch,
vraiment vite
avec Visa payWave®)))
une façon rapide de payer chez Tim Hortons.

Une policière du SPVM au banc des accusés

Nancy Lauzon a contrôlé la plaque d’une voiture de filature durant une enquête touchant son père

DANIEL RENAUD

C’est dans une ambiance lourde et émotive qu’a débuté hier au palais de justice de Montréal le procès de Nancy Lauzon, policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) accusée d’avoir utilisé frauduleusement un ordinateur du service. M^{me} Lauzon, 33 ans, a été arrêtée en février 2009, au lendemain de l’opération Axe au cours de laquelle ses collègues ont démantelé un réseau de trafiquants de stupéfiants composé notamment des frères Lavertue, des frères Zéphir et des Syndicates, un gang de rue à la solde des Hells Angels. Les actes reprochés se sont produits le 12 octobre 2007, sur l’heure du dîner, au poste de quartier (PDQ) 15. Alors



La policière Nancy Lauzon, au centre, à son arrivée au palais de justice, hier.

que sa coéquipière, Nathalie Thibault, était en congé, Nancy Lauzon a utilisé le mot de passe de cette dernière pour interroger la Centrale de renseignement policier du Québec (CRPQ) au sujet d’une plaque d’immatriculation qu’un individu venait de lui donner au téléphone. Le hic

pour la policière, c’est que la plaque appartenait à un véhicule de filature du SPVM dont les occupants étaient en pleine action dans le sud-ouest de Montréal. Une ordonnance de non-publication nous empêche de dévoiler les détails de l’opération de filature, mais la

procureure de la Couronne, M^{re} Marjorie Delagrave, a précisé dans sa déclaration d’ouverture que le père de la policière, Fernand Lauzon, a été arrêté lors de l’opération Axe. Son procès doit débuter en janvier.

Alerte instantanée

Il n’a fallu que quelques minutes pour que la direction de la police sache que la plaque d’un véhicule de filature avait été contrôlée à partir d’un ordinateur le 12 octobre 2007. Les policiers fileurs se sont aussitôt rendus au PDQ 15. «Nancy Lauzon a dit que c’est elle qui avait enquêté la plaque. Elle était craintive et n’avait pas une attitude normale de collègue de travail. Elle a dit: "C’est ma mère qui m’a appelée, car elle a vu un véhicule rôder dans le secteur et elle était inquiète"»,

a dit hier le sergent détective Martin Vinet, selon qui leur véhicule de filature n’a jamais circulé près de la maison familiale des Lauzon. L’ancienne coéquipière de l’accusée, Nathalie Thibault, a raconté avoir déjà donné son mot de passe à Nancy Lauzon lors de patrouilles, «dans le feu de l’action». Elle a déclaré que les deux femmes étaient des amies, mais qu’elles ne se parlaient plus. «C’était devenu trop lourd à supporter», a dit la policière, en fondant en larmes. Le procès devrait durer toute la semaine. Nancy Lauzon est suspendue sans solde depuis son arrestation.

Pour joindre Daniel Renaud en toute confidentialité, composez le 514-285-7000, poste 4918

SCHIZOPHRÈNE ACCUSÉ DE MEURTRE

Les experts divisés sur sa responsabilité

CHRISTIANE DESJARDINS

Après avoir tué son cochambre à la manière du tueur des films *Halloween*, le 8 septembre 2010, Martin Gauthier-Béland se réjouissait à l’idée qu’il était bon pour «20 ans à Pinel». L’homme de 29 ans, schizophrène au lourd passé psychiatrique, était-il suffisamment sain d’esprit au moment du meurtre pour être tenu criminellement responsable de son geste? L’expert psychiatre embauché par la défense, le D^r Pierre Gagné, est d’avis que non. Selon lui, il était en pleine psychose au moment du crime. La psychiatre retenue par la Cour, la D^{re} Kim Bédard-Charrette, pense le contraire: il savait que c’était mal et il l’a fait quand même.

Devant des conclusions opposées, le jury devra trancher lui-même cette question, qui constitue l’enjeu du procès. M. Gauthier-Béland est accusé du meurtre prémédité de Léo Paquette. L’homme de 45 ans a été tué dans son sommeil, d’un seul coup de couteau au cou, à La Relance, ressource

d’une cabine téléphonique pour dévoiler son crime et que cette dernière lui a demandé pourquoi il avait fait ça. «Est-ce qu’il respirait toujours quand vous êtes parti?», a ajouté la préposée. «Bien, ça a saigné en tabarnak », a rétorqué M. Béland-Gauthier.

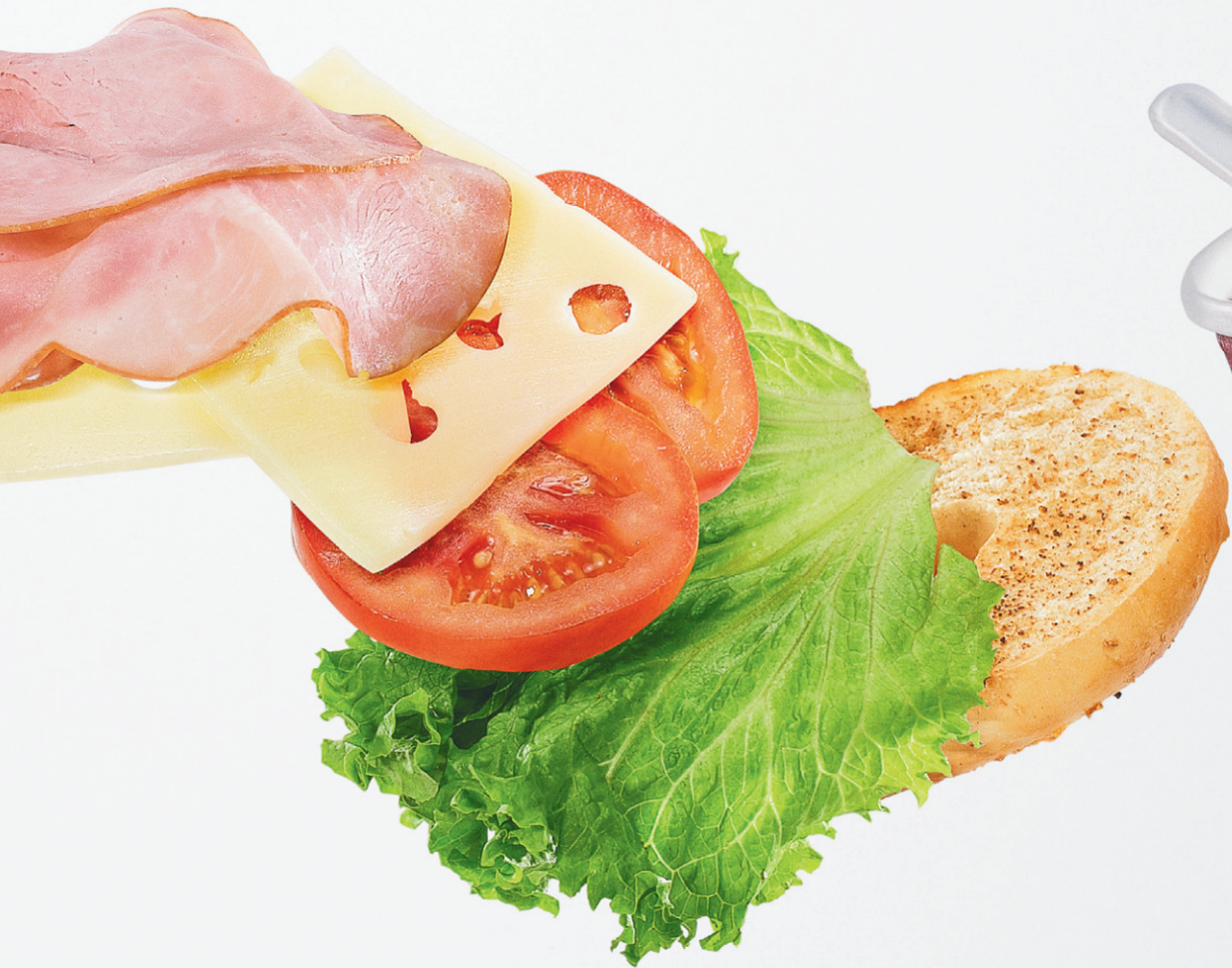
« Bien moi, je voulais plus rester là. Je voulais le tuer parce que je l’aimais pas. » — Martin Gauthier-Béland, accusé

externe liée à l’hôpital psychiatrique Louis-H.-Lafontaine. L’accusé admet être l’auteur du crime. Le mobile? «Bien moi, je voulais plus rester là. Je voulais le tuer parce que je l’aimais pas.» C’est ce qu’il a dit à la préposée du 911, la nuit fatidique, quand il a appelé

L’accusé avait des agissements et des réponses logiques dans les circonstances, estime la procureure de la Couronne, Éliane Perreault. Une vie en institution M. Gauthier-Béland a passé une bonne partie de son

adolescence et de sa vie adulte en institution ou dans des ressources supervisées. Il est à la frontière de la déficience intellectuelle, selon les experts. Il se complait dans les considérations mystiques. Il lui arrive aussi de revêtir des robes pour ressembler à un musulman. Il est également fasciné par les films violents et s’en inspire. Quand il a tué M. Paquette, il était vêtu de noir, avait enfilé des gants rouges et un masque d’horreur, pour faire comme Michael Myers, tueur des films *Halloween*, a-t-il expliqué. Il a pensé à faire un «sourire» à sa victime, comme dans le film *Mortal Kombat*, mais y a renoncé. Ce «sourire» consiste en fait à trancher la gorge d’un bout à l’autre. Même si elle considère que l’accusé était responsable de ses actes, la D^{re} Bédard-Charrette

admet que «c’est un des cas les plus complexes» qui lui ont été soumis dans sa carrière. Elle a expliqué qu’en tant que psychiatre, elle a un penchant pour les patients. Elle dit avoir cherché, exploré – les voix, la pression du mal, tout ce qui aurait pu diminuer la responsabilité du patient. Mais selon elle, M. Gauthier-Béland ne satisfait pas les critères. Certes, il souffre d’un trouble psychotique sévère de type schizoïde, mais la maladie mentale n’induit pas nécessairement la non-responsabilité criminelle, a-t-elle rappelé. L’article 16 du Code criminel stipule que pour dégager une personne de sa responsabilité criminelle, celle-ci doit être incapable de juger de la nature de son geste, ou de savoir que son geste est mauvais. C’est à la défense, ici représentée par M^{re} Martin Latour et M^{re} David Petronic, de prouver la non-responsabilité. Le procès présidé par le juge Guy Cournoyer se poursuit aujourd’hui à Montréal.



plus de gens se donnent le go avec Visa

ACTUALITÉS

PRODUITS AMAIGRISSANTS

Croisade contre le marketing déloyal

MARIE ALLARD

Rassurés de voir qu’elles sont homologuées par Santé Canada, vous achetez les capsules Ventre Plat Extra, conçues «pour perdre du ventre, raffermir les cuisses et les hanches», selon Produits naturels Leblanc. Surprise: Santé Canada a approuvé ce produit «pour le soulagement de la constipation occasionnelle et pour maintenir la flore intestinale». Pas pour maigrir.

efficacité à régler d’autres maux, comme... la constipation. Autre problème: des produits promettant une taille de guêpe sont vendus dans les pharmacies, les magasins d’aliments naturels et les grandes surfaces, même s’ils ne sont pas homologués du tout. «Ils doivent être retirés des tablettes», a demandé M^{me} Granger, qui veut sensibiliser les pharmaciens à ce phénomène.

Même si on sait que de 85 % à 95 % des gens ayant perdu du poids le reprennent au bout de cinq ans, ou en gagnent encore davantage, l’attrait des régimes reste fort.

Lucie Granger, directrice générale de l’Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), a dénoncé, hier, lors des Journées annuelles de santé publique, ce marketing déloyal d’un produit amaigrissant. Il y a plus étonnant. «Actuellement, le critère d’efficacité pour la perte de poids n’est pas pris en compte au moment de l’évaluation des produits par Santé Canada», déplore Chantal Bayard, chargée de projet à l’ASPQ, en entrevue avec *La Presse*. Santé Canada ne vérifie que l’innocuité des produits de santé naturels, ainsi que leur

Des méthodes dangereuses Même si on sait que de 85 % à 95 % des gens ayant perdu du poids le reprennent au bout de cinq ans, ou en gagnent encore davantage, l’attrait des régimes reste fort. Parmi les Québécois de 15 ans et plus ayant tenté de perdre du poids au cours des six mois précédents l’Enquête québécoise sur la santé de la population de 2008, 25 % ont essayé un régime ou un programme amaigrissant de type commercial. Seuls 13 % ont consulté un professionnel de la santé. Chez les jeunes, les méthodes employées sont encore plus inquiétantes. Plus de 65 % des



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

Selon l’Enquête québécoise sur la santé de la population de 2008, 25 % des Québécois ont suivi un régime ou un programme amaigrissant de type commercial. On voit ici le Centre de poids Muffin Magique de Montréal, qui propose de maigrir en mangeant cinq muffins par jour.

élèves du secondaire qui ont tenté de maîtriser leur poids ont utilisé «souvent» ou «quelques fois» une méthode potentiellement dangereuse, selon l’Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Des exemples? S’entraîner intensivement (pour 51 % d’entre eux), sauter un repas (28 %), suivre une diète (12 %) ou ne pas manger durant une journée entière (11 %).

Les réseaux sociaux prisés par les entreprises Le marketing des entreprises spécialisées dans la perte de poids passe désormais par les réseaux sociaux. Weight Watchers a près de 1,1 million d’adeptes sur Facebook et 167 000 abonnés sur Twitter. Ses porte-parole sont encore plus populaires. Plus de 5,7 millions de personnes reçoivent les

gazouillis de la vedette de télé-réalité américaine Jessica Simpson, qui dit avoir perdu 60 livres depuis son accouchement, en mai. «Il ne faut pas perdre de vue que ces personnalités ont signé des contrats lucratifs, qui assurent qu’elles ne reprendront pas de poids pendant la durée du contrat», a souligné M^{me} Granger.



MORDUS DE GOLF?

IMAGINEZ-VOUS AVEC 3 DE VOS AMIS SUR LES TERRAINS DE GOLF DU RÉPUTÉ DORAL EN FLORIDE!

UN PRIX D’UNE VALEUR DE 13 000 \$

À GAGNER :

- L’hébergement à l’Hôtel RIU FLORIDA 4★
- Le vol aller-retour sur les ailes de SUNWING, classe Élite
- 3 jours de golf de rêve pour 4 personnes au Doral en Floride sur les parcours TPC Blue Monster Course, The Great White Yardage et The Gold Course Yardage
- La location d’une voiture et allocation pour les repas
- Un nouvel iPad pour la personne gagnante



CONCOURS LES MORDUS LA PRESSE

Pour participer, rendez-vous sur lapresse.ca/mordus



Les règlements sont disponibles à La Presse et sur lapresse.ca/mordus. Le tirage aura lieu le 10 décembre 2012 aux bureaux de La Presse. La valeur totale approximative, incluant les 2 autres grands prix offerts (Voyage et Mode) est de 36 000 \$.

Agression au domicile à Beauharnois

Un homme de 49 ans a été blessé par balle et se trouve dans un état grave à la suite d’une agression au domicile qui a très mal tourné, hier à Beauharnois, sur la Rive-Sud. À 1 h 52, la police de Châteauguay a été appelée par une femme qui a indiqué avoir été victime d’une violation de domicile et que son conjoint avait été blessé. Les policiers se sont rendus à la résidence louée par le couple, rue des Patriotes. «Deux suspects sont entrés de force dans la maison. La dame aurait été ligotée par un suspect. L’autre suspect a eu une altercation avec l’homme. Des coups de feu ont été tirés et l’homme a été atteint au thorax et à la jambe. Il a été transporté à l’hôpital. Son état est sérieux, mais on ne craint pas pour sa vie», a raconté l’agente Nadia Grondin, porte-parole de la police de Châteauguay. En entrant dans la demeure, les suspects auraient crié à quelques reprises: «Police!» L’agente Grondin dit ignorer pour le moment pourquoi ce couple a été visé, s’il connaissait les suspects ou s’il a été choisi simplement parce que sa résidence semble cossue. Le blessé est un homme d’affaires qui travaillerait dans le secteur du terrassement. Quant à la femme, elle dirige un salon de beauté à domicile. Ils n’ont aucun casier judiciaire, mais la police n’exclut pas qu’ils aient tout de même pu avoir des activités qui expliqueraient le crime. Les suspects sont deux hommes blancs qui s’expriment en français. Ils étaient cagoulés et portaient des vêtements foncés. L’un d’eux était équipé d’une arme de poing.

— David Santerre

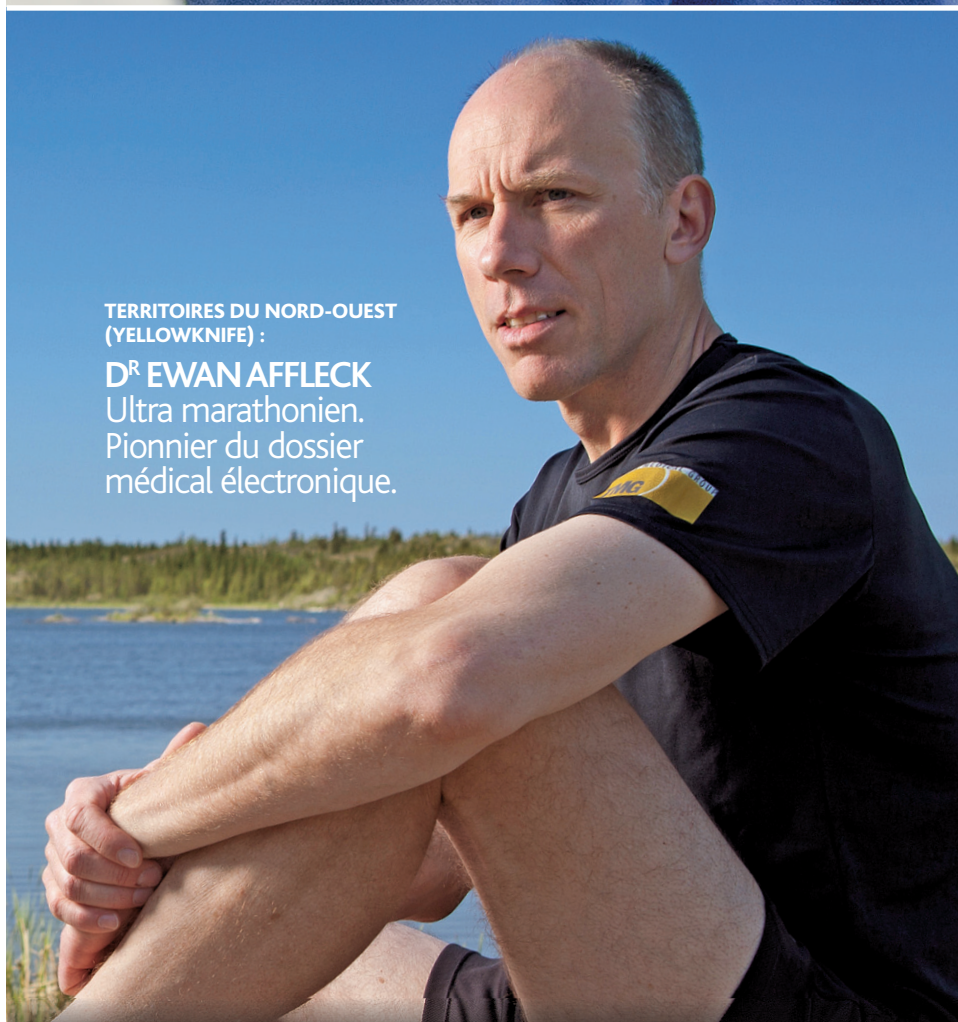
RÉSULTATS DES TIRAGES DU : 2012-11-26	
Sprinto	04 08 12 29 36
Poker	2 3 8 9 10
Astro	Jour - Mois - Année - Signe 07 NOVEMBRE 59 SCORPION
Quinté	959 5961
Extra	3752212
Triples	10 20 32 36 37
Banco	01 06 08 12 16 18 23 24 35 39 41 42 45 47 49 58 60 63 68 69
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.	

Ce que font les médecins du Canada pour améliorer nos soins de santé.

La D^{re} Ruth Vander Stelt et ses collègues travaillent fort afin d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les personnes sans médecin de famille. En trouvant un médecin à plus de 95 % des personnes qui consultent le Groupe de médecine familiale du Pontiac pour une aide médicale, la clinique de la Dre Vander Stelt prodigue des soins de qualité à plus de gens de la région. Comment des médecins comme Ruth Vander Stelt, Ewan Affleck et Luce Thériault en font-ils plus pour les patients ? Découvrez-le à mdpourpatients.ca



QUÉBEC (SHAWVILLE) :
D^{re} RUTH VANDER STELT
Médecin de famille.
Innovatrice.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST
(YELLOWKNIFE) :
D^r EWAN AFFLECK
Ultra marathonien.
Pionnier du dossier
médical électronique.



NOUVEAU-BRUNSWICK (EDMUNDSTON) :
D^{re} LUCE THÉRIAULT
Médecin de famille.
Militante pour la santé.

Votre médecin.
L'innovation au service des patients.
VISITEZ MDPOURPATIENTS.CA

ASSOCIATION
MÉDICALE
CANADIENNE



CANADIAN
MEDICAL
ASSOCIATION



Ouvrez la porte à de nouveaux défis.

Croyez-vous avoir atteint votre plein potentiel professionnel? Que faudrait-il pour que vos horizons s'élargissent encore davantage? En faisant confiance à Workopolis, vous entrerez en contact avec des employeurs qui vous donneront des défis à relever. Et en vous inscrivant à nos alertes-emploi, vous pourriez dénicher rapidement un emploi plus stimulant. Commencez votre recherche dès aujourd'hui et croyez en votre droit à l'avancement.

workopolis.com/ouvrez


WORKOPOLIS

LE TOUR DU GLOBE



PHOTO REUTERS

Israël Retraite-surprise d'Ehoud Barak

Le ministre israélien de la Défense, Ehoud Barak, fidèle allié de Benjamin Nétanyahou, a créé la surprise en annonçant son retrait de la vie politique à moins de deux mois des élections législatives, prévues le 22 janvier. Il a expliqué vouloir se « consacrer à sa famille ».

— Agence France-Presse



PHOTO REUTERS

Ouragan Sandy 19 milliards de dégâts

L'ouragan *Sandy* a causé pour 19 milliards de dégâts dans la ville de New York, a estimé son maire, Michael Bloomberg, en réclamant une aide fédérale pour payer la facture. L'évaluation des dégâts réalisée par la société AIR Worldwide est comprise entre 16 et 22 milliards de dégâts.

— Agence France-Presse



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Syrie Enfants tués près de Damas

Une dizaine d'enfants ont péri, dimanche, dans un bombardement aérien sur Deir Assafir, localité au sud de Damas, ont affirmé des militants de l'opposition. Ils affirment que l'armée de l'air a largué des bombes à sous-munitions sur le village et ont mis en ligne des vidéos des victimes.

— Agence France-Presse



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Bangladesh Grande manifestation ouvrière

Des milliers d'ouvriers du textile au Bangladesh ont manifesté pour demander que cessent leurs conditions de travail « flirtant avec la mort », après le pire incendie qu'a connu la profession (110 morts). De nombreuses usines travaillant notamment pour Walmart et H&M sont restées fermées hier.

— Agence France-Presse

Policiers et citoyens français s'affrontent près de Nantes

L'aéroport de la discorde



MARC THIBODEAU

PARIS — La construction projetée de longue date d'un aéroport dans le nord-ouest du pays est en voie de se transformer en cauchemar pour le gouvernement français, qui peine à imposer sa volonté à des opposants déterminés.

Au cours des derniers jours, des centaines de gendarmes ont croisé le fer avec les occupants du lieu du futur aéroport à Notre-Dame-des-Landes, dans une zone agricole voisine de Nantes, sans réussir à venir à bout de leur résistance.

Vendredi, les forces de l'ordre, qui intervenaient pour forcer l'évacuation de plusieurs centaines de personnes occupant des bâtiments de fortune, ont été la cible de jets de cailloux et de bouteilles. Les policiers ont répondu par des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes avant de procéder à une dizaine d'arrestations.

Une manifestation, qui s'est déroulée à Nantes le lendemain devant les bureaux de la préfecture, a été dispersée avec des canons à eau.

Hier matin, un nouveau face à face tendu s'est produit au sein de la « zone d'aménagement différé » d'environ 2000 hectares réservée pour l'aéroport, qui a été renommée

« zone à défendre » par les squatteurs installés sur place depuis longtemps.

Dominique Fresneau, qui préside l'ACIPA, principale organisation en lutte contre le projet, estime que le gouvernement a tenté de diviser les opposants en recourant à la manière forte. « Mais c'est plutôt l'inverse qui est survenu. La solidarité a joué à plein », indique-t-il.

Tentative de dialogue

Les opposants – qui regroupent des agriculteurs, des écologistes, des associations citoyennes ainsi que des « anarchistes » à la recherche d'un nouveau mode d'organisation social – disent faire peu de cas de l'annonce, samedi, par le premier ministre Jean-Marc Ayrault de la création d'une « commission de dialogue ». Ou du report de la phase de défrichement qui devait commencer dans quelques mois.

« Il veut jouer les pompiers après avoir allumé des feux un peu partout », déplore M. Fresneau, qui souhaite un « moratoire complet » et une remise à plat de l'ensemble du projet.

Un dossier délicat

La construction du nouvel aéroport est un enjeu délicat pour le premier ministre, un ancien maire de Nantes qui défend de longue date la nécessité de nouvelles infrastructures pour remplacer l'aéroport existant et soutenir le développement économique de la région.



PHOTO STÉPHANE MAHÉ, REUTERS

Des opposants au projet de construction d'un nouvel aéroport lancent des projectiles à des gendarmes à Notre-Dame-des-Landes, dans le nord-ouest de la France.

Après avoir annoncé, samedi, la création de la nouvelle commission, le gouvernement est revenu à la charge en précisant qu'il n'était pas question de renoncer au projet. « On en est aujourd'hui à l'étape de la mise en œuvre », a déclaré la porte-parole, Najat Vallaud-Belkacem.

Le dossier exacerbe les tensions existantes entre les dirigeants socialistes du pays et leurs alliés écologistes, qui ne se gênent pas pour critiquer ouvertement le projet. Plusieurs élus d'Europe Écologie-Les Verts ont manifesté à Notre-Dame-des-Landes à la mi-novembre en présence de dizaines de milliers de personnes, ce qui a placé les ministres issus de leurs rangs dans une position plus qu'inconfortable.

Pour Dominique Fresneau, le nouvel aéroport n'a « plus aucune raison d'être ». Les problèmes de saturation et de sécurité des installations existantes qui sont traditionnellement évoqués pour le justifier ne sont pas fondés, note le président de l'ACIPA. L'association s'inquiète de la perte de biodiversité devant découler du projet. Elle redoute aussi les conséquences sur les conditions de vie des habitants à proximité.

À ces considérations plus générales s'ajoutent des préoccupations plus personnelles, puisque son propre père, agriculteur, est menacé d'expulsion.

M. Fresneau se dit convaincu que le gouvernement devra ultimement renoncer devant la détermination des opposants. « Le moral est bon. C'est un peu usant, mais on peut encore tenir très longtemps comme ça », souligne-t-il.

VIEUX-QUÉBEC

Couette gourmande
Vivez l'expérience ROYAL dans le Vieux-Port!
à partir de **129\$**
pour 2 personnes
Incluant le petit-déjeuner Gourmand à la Carte et le stationnement

HÔTEL PORT ROYAL
Suites - Appartements
1.866.417.2777
www.leportroyal.com

Conflit Copé-Fillon à l'UMP

Sarkozy s'en mêle

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS — La crise à l'UMP semblait hier soir toujours loin d'être réglée, avec la proclamation de nouveaux résultats en faveur de Jean-François Copé, immédiatement récusés par François Fillon. Mais l'éventualité d'un nouveau vote prenait corps chez les fillonistes.

Dans la soirée, des sources UMP, issues des camps Fillon et Copé, ont affirmé à l'AFP que Nicolas Sarkozy estimait préférable d'organiser une nouvelle élection pour sortir le parti de l'impasse et déconseillait à François Fillon de saisir la justice, comme celui-ci menaçait de le faire.

M. Copé a appelé « à choisir le pardon plutôt que la division », en tendant la main à M. Fillon, mais ce dernier a dénoncé un « coup de force » de son rival et récuse les nouveaux résultats proclamant son adversaire vainqueur.

L'intervention directe de Nicolas Sarkozy – une première depuis le début de la crise – n'a pas changé la donne dans l'immédiat, mais elle pourrait avoir du poids dans les jours à venir.

Nouvelles élections

L'ancien chef de l'État et ex-champion incontesté de la droite a invité M. Fillon à déjeuner dans ses bureaux parisiens, lundi. Il a tenté de chercher une solution pour éviter que ne monte encore la tension entre les deux rivaux, en déconseillant d'une part à son ancien premier ministre de saisir la justice, et d'autre part en estimant préférable de revoter, selon des sources pro-Fillon et pro-Copé.

S.E. David Jacobson
Ambassadeur des États-Unis au Canada

L'impact des élections américaines sur les relations États-Unis - Canada

LE CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

Avec l'appui de :
Desjardins, Hydro Québec, OSLER, Investissement Québec, BOMBARDIER, Bell, LA PRESSE

Mardi 4 décembre 2012

Déjeuner-causerie de la série *Diplomatie* présentée par : **SNC-LAVALIN**

Après son allocution, l'ambassadeur s'entretiendra avec **M. Raymond Chrétien**, Associé et conseiller stratégique, Fasken Martineau; Président du conseil d'administration, CORIM et Ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis

Inscrivez-vous : **www.corim.qc.ca • 514-340-9622**

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

L'après-Carney



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Le départ du gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, pour le poste équivalent à la Banque d'Angleterre constitue évidemment une lourde perte pour notre pays. Il suffisait d'entendre le chancelier de l'Échiquier faire l'éloge de M. Carney à la Chambre des communes britannique pour prendre la mesure de sa réputation. «Il est tout simplement la personne la plus expérimentée et la plus qualifiée dans le monde pour être le prochain gouverneur de la Banque d'Angleterre», a affirmé George Osborne.

Pour remplacer Mark Carney à la Banque du Canada, le gouvernement Harper a l'embaras du choix.

Le porte-parole de l'opposition travailliste, Ed Balls, a applaudi le choix du gouvernement: «M. Carney a une longue et impressionnante feuille de route dans le service public, une grande expertise financière et un bilan solide dans la gestion de défis difficiles.» Nommé à la tête de la banque centrale canadienne au beau milieu de la crise de 2008-2009, Mark Carney a été plongé au cœur des manœuvres nationales et internationales pour réparer les dégâts et prévenir de nouvelles crises. En raison de son jeune âge – 47 ans –, de sa connaissance approfondie

des secteurs public et privé et de son entregent, il s'est vite imposé parmi ses pairs. De sorte que lorsque les pays du G20 ont eu à choisir quel banquier central devrait piloter la réforme de l'industrie financière mondiale, personne n'a été surpris de la nomination du Canadien à la tête du Conseil de stabilité financière (CSF). Outre sa compétence, M. Carney a profité de la solide performance de l'économie canadienne, notamment de son secteur bancaire, pendant et depuis la crise. Comme il l'a lui-même souligné, cette performance, dont l'origine est très antérieure à sa nomination à la Banque du Canada, a rejailli sur lui. Au moment où l'horizon économique du Canada s'assombrit, le départ d'un homme aussi qualifié suscitera certaines inquiétudes. Dans les minutes qui ont suivi l'annonce, le dollar canadien a connu une petite baisse. Le terrain perdu a toutefois vite été repris et l'on évoquait déjà les noms de successeurs potentiels, aussi qualifiés les uns que les autres. Le premier sous-gouverneur Tiff Macklem part favori, mais le gouvernement Harper a l'embaras du choix: l'économiste québécois Jean Boivin, récemment nommé sous-ministre délégué au ministère des Finances, l'ancien économiste en chef de la Banque TD Don Drummond, l'ancien haut fonctionnaire Kevin Lynch, aujourd'hui à BMO, etc. Le Canada a tout à gagner à ce que le système financier international soit solide. Cela passe, notamment, par le renforcement de la réglementation financière amorcé par le CSB et par la remise sur pied de l'économie mondiale. Dans ses nouvelles fonctions au cœur de la plus grande place financière de la planète, Mark Carney sera en position de contribuer davantage aux deux évolutions qu'il ne le pouvait d'Ottawa.

L'effroi



MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Un Canadien sur dix croit possible que la fin du monde advienne le mois prochain, probablement le 12 ou le 21 décembre. Les Chinois sont encore plus inquiets (20%). Les Allemands le sont beaucoup moins (5%). Pensent exactement comme nous les Français, le tiers d'entre eux précisant qu'avant de disparaître, ils aimeraient pour une dernière fois faire l'amour!

Décembre 2012: la fin du monde, c'est à quelle heure?

On dira ce qu'on voudra de nos cousins. Mais au moins, eux, ils ne perdent pas le nord... tant et aussi longtemps que les pôles ne s'inversent pas, comme le prédit l'un des multiples scénarios apocalyptiques... En extrapolant à partir des résultats d'un sondage Reuters/Ipsos réalisé il y a quelques mois auprès de 16 000 citoyens de 21 pays, on arrive à cette conclusion: 700 millions de Terriens craignent de mourir d'ici la fin de l'année. Or, bien évidemment, il n'existe aucun fondement rationnel soutenant cet édifice de frayeur. Malgré cela, on peut parier que le sujet alimentera au cours des prochaines semaines les conversations autour de la machine à café.

■ ■ ■

L'idée d'une fin cataclysmique est vieille comme le monde. On en trouve des récits anticipés dans la Bible. Et,

depuis Nostradamus, au moins 183 fins du monde ont été annoncées (selon Pascal Bruckner, dans *Le fanatisme de l'Apocalypse*). Cependant, la *fin-dumondisme* moderne est plus pernicieuse parce que, souvent, elle prétend s'appuyer, non plus sur la superstition païenne ou religieuse, mais sur des connaissances antiques décryptables – c'est le cas du calendrier maya – ou sur des données scientifiques. Les cas les plus patents concernent une extinction consécutive à une activité solaire intense ou à une collision entre la Terre et la planète Nibiru – inconnue au bataillon. Or, ces deux scénarios s'appuient sur un vague fond de vérité. Notre planète sera bel et bien détruite, en effet, lorsque le Soleil brûlera avant de retourner au néant, ce qui est inévitable. Ou lorsque notre galaxie entrera en collision avec Andromède, ce qui est prévu. Le hic, c'est que, dans les deux cas, ça ne se produira pas avant quelques milliards d'années! Cet usage vicié de pseudo-connaissances ou de la pseudo-science mène aussi aux théories du complot: le web offre jusqu'à plus soif des «preuves» de la conspiration du 11 septembre 2001 ou de la visite tenue secrète d'extraterrestres. De même, l'ésotérisme des prédictions d'apocalypse est du même type que celui qui alimente les sectes... et amène parfois des conséquences dramatiques: chacun se souvient des victimes de l'Ordre du temple solaire. On ne peut qu'en conclure que l'irrationnel séduit de bien des façons. Et on ne peut qu'espérer que cette propension n'entraînera pas, cette fois-ci, de tragédies. Pour ceux qui tiennent vraiment au petit frisson d'effroi, le plus sûr est de revoir *2012*, le film à succès, décrivant l'apocalypse telle que vue par Roland Emmerich. Il sera sans doute disponible jusqu'à la fin des temps.

“UNE MISE EN ÉCHEC UN PEU TROP DURE”, ADMET BACHAND



DROITS RÉSERVÉS / serge.chapleau@lapresse.ca

LAPRESSE.CA/DEBATS

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

Magasinez-vous avec votre cellulaire?

par Ariane Krol

PHOTO AP

LA QUESTION DU JOUR

D'après vous, lequel des candidats ferait le meilleur chef du Parti libéral du Québec?

Raymond Bachand › 23%

Philippe Couillard › 47%

Pierre Moreau › 16%

Jean David › 13%

Résultats à 19h, hier – 10 141 répondants

PLQ

> DENIS CODERRE A-T-IL MIS LA CHARRUE DEVANT LES BŒUFS? LE BLOGUE QUEL AVENIR POUR MONTRÉAL? par François Cardinal

OPINION

Le savoir-vivre linguistique

Ne confondons pas droits fondamentaux et bonnes manières



MÉLANIE DUGRÉ
L'auteure est avocate.

Mes six années de pratique du droit dans le domaine de la responsabilité médicale m'ont permis de constater que plusieurs poursuites civiles et plaintes disciplinaires seraient évitées si les médecins faisaient preuve de plus de transparence et d'empathie sans tenter de s'esquiver et de se cacher derrière des formules d'évitement. En matière d'accidents médicaux et d'erreurs professionnelles, il aura fallu la loi 113, adoptée en 2002, pour forcer le personnel médical à déclarer les incidents et à les divulguer sans délai aux patients impliqués. Je doute que cette loi soit appliquée avec toute la rigueur de circonstance, mais elle a au moins le mérite d'encadrer certaines responsabilités inhérentes à la relation patient-soignant. Ces principes permettent par ailleurs d'adoucir les mœurs, de favoriser des échanges courtois et, souvent, de prévenir des litiges. Où veux-je donc en venir? À cet employé de la STM, suspendu à trois reprises pour avoir refusé de parler en anglais à des usagers du métro. Des indignés déchirent leur chemise fleurdéli-sée et brandissent la loi 101 en hurlant que les droits de cet employé ont été bafoués, lui qui jouit du droit fondamental de s'exprimer exclusivement en français au travail. L'employé se dit dénigré dans l'exercice de ses droits garantis par la Charte de la langue



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE
Il est impossible pour un employé de la STM de déterminer, au premier contact avec un client s'exprimant en anglais, s'il s'agit d'un touriste, d'un immigrant récemment arrivé ou d'un Montréalais allergique au français.

française et le président de son syndicat ajoute que c'est aux usagers qu'il appartient de trouver de l'aide s'ils ne comprennent pas les paroles ou les gestes d'un employé. Que de grands mots et de débordements pour une his- La politesse, la civilité et la gentillesse sont des valeurs qui mériteraient d'être revisitées, peu importe la langue dans laquelle nous nous exprimons.

toire qui, au fond, n'en est surtout pas liée aux droits fondamentaux linguistiques, mais plutôt au banal savoir-vivre. Il est impossible pour un employé de la STM de déterminer, au premier contact avec un client s'exprimant en anglais, s'il s'agit d'un touriste, d'un immigrant récemment arrivé ou d'un

Montréalais d'origine simplement allergique au français. Si ce client ne peut certes revendiquer le droit d'être servi en anglais, il peut en revanche exiger qu'on le traite avec la politesse et les égards élémentaires au service à la clientèle. «Je ne parle pas anglais» ou encore «Débrouillez-vous pour trouver de l'aide» sont des façons bien peu édifiantes d'accueillir les gens dans notre ville et de traiter ses résidents. Je refuse de croire que cet employé de la STM ne maîtrise pas les notions de base minimales de la langue anglaise lui permettant de diriger un usager ou à tout le moins de lui montrer qu'il a essayé de l'aider en faisant certains efforts de gestuelle, à défaut de faire des efforts de langage. Parions que si cet employé avait fait preuve de bonne foi en tentant de fournir une assistance aux clients avec courtoisie, il n'aurait pas fait l'objet de plaintes. Le Québec est un état de droit et c'est très bien ainsi. Il faudrait néanmoins éviter de confondre droits fondamentaux et bonnes manières, de s'indigner pour des violations qui n'en sont pas tout en se rappelant que la politesse, la civilité et la gentillesse sont des valeurs qui mériteraient certainement d'être revisitées, peu importe la langue dans laquelle nous nous exprimons. Certains aiment croire que cet incident constitue un odieux outrage à la loi et une atteinte à de précieux droits; je prétends qu'il s'agit plutôt d'un flagrant manque de savoir-vivre et d'un comportement digne de la plus pure mauvaise foi.

À BIEN Y PENSER

DÉBATS

La Catalogne pourrait tenir un référendum d'ici quatre ans et obtenir son indépendance de l'Espagne. Quel en a donc été l'élément déclencheur? L'argent. Alors qu'une grave crise sévit partout au royaume de Juan Carlos I^{er}, Barcelone accepte de moins en moins de payer plus que ce qu'il reçoit de Madrid. On peut en tirer la leçon suivante: tant que le Québec continuera à profiter économiquement du Canada, il n'arrivera pas à s'en séparer. C'est la raison pour laquelle il faut faire du Québec l'une des provinces les plus riches du Canada.

— Sylvio Le Blanc

Un projet inéquitable



Il aurait été préférable que le gouvernement Marois attende le rapport de la commission Charbonneau avant de se lancer dans la rédaction d'une loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. On peut comprendre que le gouvernement se sente obligé d'agir devant l'ampleur des scandales et l'indignation populaire. Toutefois, cet impératif politique ne justifie pas l'improvisation, ni la construction de l'espèce de monstre bureaucratique que laisse entrevoir ce projet de loi, actuellement soumis à l'examen d'une commission parlementaire.

Toutes les entreprises paieront pour les péchés de quelques entreprises mafieuses ou malhonnêtes.

Premier problème, très opportunément signalé par le Barreau du Québec: ce projet fait disparaître la présomption de bonne foi et d'intégrité des citoyens au profit d'une philosophie soupçonneuse qui juge a priori suspecte toute entreprise qui n'aura pas fait la preuve de son intégrité devant le tribunal que constituera l'Autorité des marchés financiers. Bref, au lieu de retirer aux entreprises malhonnêtes le droit de faire affaire avec l'État, on force toutes les entreprises à démontrer leur intégrité. En outre, l'interdit s'abattra même sur les entreprises qui ont été seulement «mises en accusation», c'est-à-dire dont la culpabilité n'a pas été prouvée.

Ce renversement stupéfiant de la présomption d'innocence s'accompagne d'une clause qui ouvre la porte à l'arbitraire: l'entreprise accréditée devra prouver qu'elle «mérite la confiance du public» – un concept subjectif à forte teneur démagogique, qui n'a pas sa place dans une loi.

Et qu'est-ce au juste que l'intégrité? Il va de soi qu'un entrepreneur qui a été jugé coupable de corruption ou de fraude fiscale devrait perdre son accréditation, mais pourquoi une entreprise dont l'un des dirigeants a déjà été condamné, par exemple, pour violence conjugale ou pour possession de cocaïne devrait-elle la perdre? La CSN s'en inquiète, avec raison, car de tels actes n'ont rien à voir avec l'intégrité des marchés publics.

Il ne faudrait pas transformer en Tribunal de la Vertu un organisme dont le seul objectif est de prévenir la corruption dans l'administration des contrats publics.

Il y a 24 000 entreprises susceptibles de soumissionner pour l'obtention de contrats publics, qu'il s'agisse de fabricants de pupitres d'école, de tapis industriel ou de matériel médical, et elles paieront toutes pour les péchés de quelques entreprises mafieuses ou malhonnêtes.

Le fardeau qu'on imposera à ces entreprises, dont on peut présumer que la plupart sont honnêtes, sera ahurissant et représentera des heures et des heures consacrées à la paperasse... d'autant plus que l'exercice sera à renouveler tous les trois ans!

Combien de fonctionnaires faudra-t-il embaucher pour passer au peigne fin les dossiers de toutes les entreprises qui voudraient obtenir un contrat du gouvernement, d'une municipalité ou d'une société d'État?

Cet édifice bureaucratique aura en outre la mission d'examiner l'intégrité des entreprises étrangères désireuses de vendre leurs produits à l'administration québécoise. Comment pourra-t-on se procurer des renseignements objectifs quand l'entreprise provient d'un pays où les règles de droit sont inexistantes ou différentes de celles en vigueur au Canada?

Curieusement, les fonctionnaires qui ont rédigé le projet de loi se sont oubliés eux-mêmes. La corruption, c'est une valse à deux danseurs. Or, ne sont-ce pas surtout des fonctionnaires, notamment des ingénieurs travaillant à la Ville de Montréal, qui ont comparu à la commission Charbonneau? Il y a les corrupteurs, mais aussi les corrompus! Tant qu'à y être, pourquoi se concentrer seulement sur une partie de l'équation?

Dernière question: combien l'armada mise en place par la loi 1 coûtera-t-elle aux contribuables?

Ne serait-il pas plus simple, plus équitable et beaucoup moins coûteux de sévir contre les entreprises frauduleuses, plutôt que de faire passer tout le monde à la barre des accusés?

Une mobilité libératrice

Loin d'être anodin, le droit de s'installer partout au Canada est une des grandes vertus du fédéralisme



PHOTO DARRYL DYCK, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Bon an, mal an, ce sont environ 300 000 Canadiens qui migrent à l'intérieur du Canada. C'est ainsi qu'en moins de 40 ans, les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique (photo) se sont enrichies chacune de plus d'un demi-million de nouveaux habitants.

PIERRE SIMARD ET JEAN-LUC MIGUÉ

Les auteurs sont respectivement professeur et professeur émérite à l'École nationale d'administration publique à Québec. Ce texte est extrait d'un bulletin qu'ils ont publié pour L'idée fédérale, groupe québécois de réflexion sur le fédéralisme.

Après que le nouveau gouvernement du Québec a annoncé son intention d'augmenter l'impôt des nantis et la part imposable des gains en capital et des dividendes, certains Québécois ont songé à quitter le Québec. Évidemment, partir n'est pas simple. Outre la barrière linguistique et les douloureuses séparations familiales, encore faut-il trouver une terre d'accueil, une tâche ardue dans un monde où la plupart des pays multiplient les barrières à l'immigration.

Or voilà, le Québécois est aussi un Canadien. Et quelle que soit l'expression par laquelle il aime se définir – Québécois ou Canadien –, il a la liberté de quitter le Québec pour une autre province canadienne sans avoir à obtenir un visa, un droit d'asile, une carte verte ou un permis de séjour. Ce droit individuel est garanti par la Charte des droits et libertés qui est enchâssée dans la Constitution canadienne.

Ce droit qui nous est accordé de quitter notre province pour aller s'installer dans une autre peut sembler anodin et sans réelle conséquence sur notre qualité de vie. Au contraire! La mobilité interprovinciale constitue l'une des grandes vertus d'un véritable fédéralisme. Ce droit permet d'instaurer une concurrence entre les gouvernements provinciaux; une saine concurrence qui s'avère bénéfique pour tous les Canadiens, y compris les Québécois.

Le Canada, rappelons-le, est une fédération de provinces qui possèdent leurs propres champs de compétences et leurs propres pouvoirs, dont celui de lever des impôts sur leur territoire. Cette décentralisation des pouvoirs confie donc à chaque province la responsabilité de déterminer un panier de services publics qu'elle financera directement auprès de ses résidents. Or, en ayant la liberté de se déplacer sur le territoire, chaque citoyen canadien a l'opportunité de choisir son lieu de résidence en comparant le panier de biens publics offert par chacune des provinces canadiennes ainsi que les prélèvements fiscaux qui y sont associés.

Le Québécois a la liberté de quitter le Québec pour une autre province canadienne sans avoir à obtenir un visa, un droit d'asile, une carte verte ou un permis de séjour.

Il ne faut pas se surprendre qu'en annonçant son intention de hausser les impôts des particuliers, le gouvernement du Québec ait soudainement ranimé l'intérêt de certains de ses résidents pour les autres provinces canadiennes. Aucun gouvernement ne se réjouira de voir partir ses citoyens les plus mobiles: il s'agit souvent des ressources les plus qualifiées et des plus gros contribuables. Dans une province où près de 40 % des citoyens ne paient pas d'impôt sur le revenu, il y a de quoi inquiéter un ministre des Finances du Québec de voir migrer, à

chaque départ annoncé, une fraction de sa cagnotte budgétaire.

En plus d'être un moyen d'échapper aux impôts abusifs des gouvernements locaux, la mobilité citoyenne offre également à chaque Canadien l'opportunité de s'exiler pour profiter de la croissance économique des provinces prospères. Bon an, mal an, ce sont environ 300 000 Canadiens qui migrent à travers le Canada. C'est ainsi qu'en moins de 40 ans, les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique se sont enrichies chacune de plus d'un demi-million de nouveaux habitants en provenance des autres régions du pays. Pendant ce temps, malgré la barrière linguistique, le Québec a perdu plus de 528 000 résidents au profit des autres provinces. La population québécoise, qui représentait 27,9 % de la population canadienne en 1971, avait décliné à 23,1 % en 2011.

Dans cette perspective, le Québécois devrait se rappeler que, s'il suffit à un gouvernement de récolter moins du tiers des votes exprimés à une élection pour se sentir légitimé à ériger des barrières linguistiques à sa mobilité, la constitution canadienne lui permet quand même de voter avec ses jambes et de quitter la «Belle Province» pour une autre province canadienne. Une liberté offrant à une majorité de Québécois la possibilité d'échapper à la dictature de sa minorité.

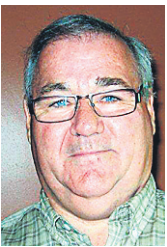
En conséquence, les Québécois, comme les autres Canadiens, devraient se féliciter de vivre dans un fédéralisme de concurrence et combattre vigoureusement toutes les menaces à leur mobilité citoyenne. Bref, la mobilité libératrice d'un citoyen, c'est aussi ça, le fédéralisme!

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Écrivez-nous à debats@lapresse.ca

Il faut une entente gagnant-gagnant

Le triomphe incontesté du commissaire Bettman en 2005 nous a directement menés vers le conflit actuel dans la LNH



JACQUES P. MORIN

L'auteur est un retraité de Saint-Hyacinthe.

Au gré des événements qui marquent le présent lock-out dans la LNH, les amateurs penchent en faveur de l'une ou l'autre des parties. C'est une réaction normale puisque nous sommes la convoitise de ces gens qui se livrent une bataille médiatique.

En effet, de part et d'autre, on s'acharne à remporter cette lutte afin de faire porter sur l'autre la responsabilité de cet arrêt de travail.

Bientôt décembre et les espoirs d'un règlement prochain fondent comme neige au soleil. On ne sait pas s'il y a plusieurs propriétaires d'équipe qui en ont marre. Pour eux, c'est l'omerta.

On voit quelques désaccords naître parmi les joueurs. Eux ont le pouvoir de

parler, mais parfois, il est à se demander s'ils ne feraient pas mieux de se la fermer.

Étant donné sa longévité aux rênes de la LNH, de par son attitude et un physique qui s'y prête volontiers, ce «Petit Napoléon» de commissaire est la cible de prédilection de toutes les frustrations.

Mais ce qu'on semble parfois oublier, c'est qu'il a un vis-à-vis dont la réputation n'est plus à faire. L'Association des joueurs de la LNH (AJLNLH) a fait appel à Donald Fehr pour mener cette négociation.

Le but de cette démarche était sans équivoque: mettre Gary Bettman et les propriétaires au pied du mur.

Le conflit 2004-2005 s'est terminé par une victoire incontestée du commissaire Bettman et de ses bonzes. Le règlement aura été tout à l'avantage des patrons. Autant les médias que le public ont alors levé en l'air le bras de M. Bettman comme un boxeur victorieux. Dans tout

cela, l'AJLNLH a eu l'allure d'une bête fauve terrassée au sol.

Le triomphe incontesté de M. Bettman en 2005 nous aura menés directement à la profonde mésentente actuelle.

Les plaies laissées par le conflit de 2004-2005 se sont cicatrisées, mais ne se sont jamais effacées. Chez les joueurs, il faut entendre grincer des dents un Vincent Damphousse de ce monde quand il parle de «Gary» pour tout saisir...

C'est pourquoi il faut espérer que la prochaine convention collective acceptée par la direction de la LNH et ses joueurs soit marquée d'une seule étiquette: gagnant-gagnant.

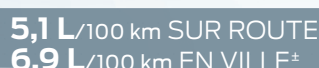
S'il n'en est pas ainsi, ce ne sera que partie remise jusqu'à un autre conflit de travail dans quelques années. Les Fehr et Bettman auront passé, mais comme dans la pièce de l'auteur québécois Roch Carrier, nous aurons de nouveau droit à une représentation de *La guerre, yes Sir!*



**RECEVEZ EN PRIME
À L'ACHAT OU À LA LOCATION
CETTE CARTE DE
500 \$**

5,1 L/100 km SUR ROUTE
7,6 L/100 km EN VILLE[±]

Une remise de 750 \$ équivalente à l'offre de l'ensemble sécurité d'hiver.
L'offre de l'ensemble sécurité d'hiver n'est pas applicable.



Une remise de 750 \$ équivalente à l'offre de l'ensemble sécurité d'hiver.
L'offre de l'ensemble sécurité d'hiver n'est pas applicable.

ET INFORMEZ-VOUS SUR



 /FordCanada  @FordCanada  /FordCanada

[illegible]

SiriusXM
De série sur la plupart
des véhicules Ford avec
abonnement de 6 mois prépayé.